



TSX:RBX.V
www.robexgold.com

Rapport de gestion 2021

1.	FAIT IMPORTANTS	2
A.	FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION ET DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2021	2
B.	RÉSUMÉ CORPORATIF POUR 2021.....	3
C.	PERSPECTIVES ET STRATÉGIE 2022 : ANNÉE DE TRANSFORMATIONS	4
D.	TENDANCES ÉCONOMIQUES CLÉS	5
2.	RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	6
A.	RÉSULTATS	6
B.	RÉSULTATS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL	8
C.	RÉSULTAT GLOBAL	8
D.	SITUATION FINANCIÈRE	8
E.	FLUX DE TRÉSORERIE	10
F.	ÉTAT DE LA DETTE NETTE	12
G.	AUTRES ÉLÉMENTS.....	12
3.	RÉSULTATS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS DU QUATRIÈME TRIMESTRE	14
4.	RÉSULTATS TRIMESTRIELS	15
5.	OPÉRATIONS	17
A.	EXPLOITATION MINIÈRE : MINE DE NAMPALA	17
B.	RESSOURCES ET RÉSERVES MINÉRALES : NAMPALA	19
C.	EXPLORATION	20
D.	LA MAISON DE COMMERCE	21
6.	RESPONSABILITÉ SOCIALE CORPORATIVE	22
A.	INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« ESG »).....	22
B.	CONTRIBUTIONS AU MALI	28
C.	RÉPONSE POUR LA COVID-19.....	28
D.	MINE-ÉCOLE	29
E.	PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES POUR 2021	30
F.	CHARTES ET POLITIQUES EN PLACE	31
7.	RISQUES ET INCERTITUDES	32
A.	RISQUES FINANCIERS	32
B.	RISQUES OPÉRATIONNELS	33
8.	CAPITAL-ACTIONS	42
9.	CONTRÔLES ET PROCÉDURES	42
A.	COMMUNICATION DE L'INFORMATION.....	42
B.	CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	43
C.	LIMITES DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	43
10.	MESURES NON CONFORMES AUX IFRS	44
11.	RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET INFORMATION CONTINUE	46
12.	ÉNONCÉS PROSPECTIFS	47

RESSOURCES ROBEX INC. est une société minière canadienne menant des activités d'exploitation et d'exploration au Mali, en Afrique, dont les actions sont négociées au Canada à la Bourse de Croissance TSX (symbole : RBX). La Société exploite actuellement la mine de Nampala et est titulaire de cinq permis d'exploration au Mali. La priorité stratégique de ROBEX consiste à maximiser la valeur pour ses actionnaires par la gestion de ses actifs existants et la recherche d'opportunités de croissance stratégique.

Le présent rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement, ainsi que la façon dont elle gère le risque et les ressources en capital. Il a également pour but de montrer que la Société est un acteur citoyen et responsable engagé dans des actions aux effets durables. Ce rapport de gestion, daté du 2 mai 2022, se veut un complément et un supplément à nos états financiers consolidés annuels audités (les « états financiers ») au 31 décembre 2021. Nos états financiers et ce rapport de gestion sont destinés à fournir aux investisseurs une base raisonnable pour l'évaluation de notre résultat d'exploitation et de notre performance financière.

Nos états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS »). La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien. L'euro et le franc CFA sont les monnaies fonctionnelles de la Société. Toutes les valeurs monétaires figurant dans ce rapport de gestion sont donc exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Il convient de porter une attention particulière aux facteurs de risque qui sont exposés aux sections « Risques et incertitudes » et « Énoncés prospectifs » du présent document.

Les termes « nous », « notre », « la Société », « le Groupe » ou « ROBEX » renvoient à RESSOURCES ROBEX INC. collectivement avec une, plusieurs ou l'ensemble de ses filiales, selon le cas.

1. FAIT IMPORTANTS

A. FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION ET DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2021

	2021	2020	Variation
Onces d'or produites	46 554	50 348	-8 %
Onces d'or vendues	46 002	50 963	-10 %
(arrondis au millier de dollars près)			
Revenus – Ventes d'or	103 893 000	120 830 000	-14 %
Résultat opérationnel	37 094 000	48 529 000	-24 %
Résultat net attribuable aux actionnaires	15 893 000	44 609 000	-64 %
<i>Résultat de base par action</i>	<i>0,026</i>	<i>0,076</i>	-66 %
<i>Résultat dilué par action</i>	<i>0,026</i>	<i>0,074</i>	-65 %
Montants ajustés			
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ¹	29 668 000	45 046 000	-34 %
<i>Par action¹</i>	<i>0,049</i>	<i>0,076</i>	-36 %
Flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ²	33 768 000	65 090 000	-48 %
<i>Par action¹</i>	<i>0,056</i>	<i>0,111</i>	-50 %
Total de l'actif	142 668 000	116 774 000	+22 %
Total du passif	44 020 000	25 535 000	+72 %
Dettes nettes³	(9 281 000)	(1 008 000)	NA
Statistiques			
(en dollars)			
Prix de vente moyen réalisé (par once)	2 258	2 371	-5 %
Coût de maintien tout inclus (par once vendue) ¹	1 502	1 277	+18 %
Coût de maintien tout inclus ajusté (par once vendue) ¹	956	797	+20 %

¹ Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires, le résultat net ajusté de base par action, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action, le coût de maintien tout inclus et le coût de maintien tout inclus ajusté sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 44.

² Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excluent la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

³ Se reporter à la section « État de la dette nette » du présent rapport à la page 12.

B. RÉSUMÉ CORPORATIF POUR 2021

La production 2021 a été de 46 554 oz conformément à l'objectif révisé de >45 000 oz. Comparativement à l'année 2020, la teneur alimentée plus faible cette année, soit de 0,81 g/t par rapport à 0,93 g/t, a partiellement été compensée par une meilleure récupération (91,4 % vs 88,1 %) et une augmentation du tonnage. En décembre dernier, le remplacement des pompes de cyclone nous a permis d'éliminer la principale cause de limitation du tonnage en 2021, nous permettant ainsi de rehausser les objectifs de production de Nampala pour 2022. Nous avons ouvert 4 nouvelles fosses pour exploiter les nouvelles ressources que nous avons découvertes à la suite du succès de notre campagne d'exploration de 2019 et 2020. Nous avons aussi atteint la transition qui passera progressivement dans le mix d'alimentation de l'usine.

Considérant la baisse de la production, la diminution du prix de l'or et la hausse des coûts d'énergie, le résultat opérationnel 2021 a été de 37,1 millions CAD comparé à 48,5 millions CAD en 2020. Le résultat net 2021 attribuable aux actionnaires de 15,9 millions CAD (vs 44,6 millions CAD en 2020) intègre une provision exceptionnelle d'impôt de 14,3 millions CAD en 2021 comptabilisée à la suite de la réception de projet d'avis de cotisation portant sur les exercices 2016 à 2018, représentant la sortie de fonds la plus probable à l'heure actuelle.

En vue de développer nos permis, nous avons débuté des travaux d'exploration (géochimie, réinterprétation de la géophysique, échantillons de surface) sur la zone de cisaillement sénégal-malienne (Sanoula et Diagounté) ainsi que sur nos permis adjacents à Nampala (Mininko et Gladié). Les forages par circulation inversée (RC) et au diamant ont débuté au début de l'année 2022 avec pour objectif d'augmenter les ressources. Une refonte complète de notre processus d'exploration est en cours avec l'équipe de géologues de Sycamore Mining Ltd (ci-après : « Sycamore »).

Durant l'année 2021, la direction a consacré des efforts conséquents pour finaliser une première étape majeure du développement du Groupe. Ce travail a abouti au rapprochement de Robex avec la société Sycamore en vue de former un producteur d'or important en Afrique de l'Ouest, à faible coût, multi-actifs et multi-juridictions. Le 20 avril 2022, la Société a conclu une convention d'achat d'actions (« SPA ») dans laquelle la Société émettra un maximum de 403 600 000 actions ordinaires (moins les ajustements de clôture tels que les passifs potentiels) dans le capital-actions de Robex en échange de 100 % des actions en circulation de Sycamore. La clôture est attendue avant la fin du deuxième trimestre de 2022.

C. PERSPECTIVES ET STRATÉGIE 2022 ¹: ANNÉE DE TRANSFORMATIONS

Après le démarrage de Nampala en 2017, le doublement des ressources et les dividendes en 2020, le Groupe avance de nouveau en 2022 avec l'acquisition du projet de Kiniéro situé en république de Guinée. Ce rapprochement a déjà renforcé considérablement nos équipes techniques et nous permettra de tirer le maximum de nos propriétés au Mali, dont celle de la mine de Nampala qui restera un actif clé dans le développement de la Société. Parallèlement au travail juridique pour la clôture de la transaction, les objectifs du Groupe pour 2022 sont les suivants :

- **Intégration de Sycamore** : Robex intégrera les équipes de Sycamore dans sa structure avec le déploiement de l'ensemble de ses procédures pour les ressources humaines, l'environnement, la sécurité, la comptabilité et les systèmes d'information. Nous allons établir une collaboration étroite entre les deux sites miniers pour diffuser les meilleures pratiques et former l'ensemble des collaborateurs.
- **Préparation de la phase de construction de Kiniéro** : L'ensemble des équipes travaillent pour finir l'étude de pré-faisabilité (« ÉPF ») conforme à la Norme canadienne NI 43-101, prévue pour le deuxième trimestre 2022. Cette étude pourra être suivie d'une étude de faisabilité (« ÉF ») afin de pouvoir démarrer la construction de l'usine. De nombreux travaux sont nécessaires, notamment des forages de définition et de l'ingénierie, qui vont se poursuivre sur l'ensemble de l'année.
- **Amélioration des performances de Nampala** : L'optimisation du plan minier est désormais en continue ce qui est une priorité pour la Société. L'objectif est de maximiser les flux de trésorerie pour supporter la croissance du Groupe.
- **Contribution à l'environnement** : La centrale solaire va démarrer à la fin du deuxième trimestre, ce qui réduira significativement nos émissions de 3 000 tonnes de CO₂, en économisant 1 147 000 litres de carburant, tout en améliorant nos coûts de production.
- **Exploration au Mali et en Guinée** : L'exploration revient au cœur de la stratégie pour identifier de nouvelles cibles et de nouvelles réserves traitables dans l'usine de Nampala et la future usine de Kiniéro.
- **Marché de capitaux** : Robex désire améliorer sa communication auprès des investisseurs et intermédiaires financiers pour augmenter la liquidité du titre boursier à court terme. Le Groupe envisage la possibilité de « graduer » au TSX afin d'attirer un plus grand nombre d'investisseurs.

Nos prévisions pour l'année 2022 sont :

	Réalisations 2021	Prévisions 2022
Mine de Nampala		
Production d'or	46 554 onces	> 50 000 onces
Coût de maintien tout inclus (« AISC ») ² (par once vendue)	1 502 \$CA (1 199 \$US ³)	< 1 500 \$CA (1 197 \$US ³)
Dépenses en immobilisations (incluses dans le AISC)		
Dépenses en immobilisations de maintien	6,1 millions \$CA	4,9 millions \$CA
Frais de découverte	21,9 millions \$CA	15,5 millions \$CA
	28,0 millions \$CA	20,4 millions \$CA

¹ Cette rubrique contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la section « Énoncés prospectifs » à la page 47 du présent rapport pour de plus amples détails sur les énoncés prospectifs.

² Le coût de maintien tout inclus (ou AISC) est une mesure financière non conforme aux IFRS pour laquelle il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 44.

³ Les montants en dollar canadien ont été convertis en dollar américain selon le taux annuel moyen pour 2021, soit 0,7980.

Les charges administratives pour le Groupe sont estimées à 13,3 millions \$CA pour 2022.

Plusieurs hypothèses ont été retenues dans la préparation des prévisions pour 2022, notamment :

- Prix de l'or : 2 185 \$CA par once
- Prix du carburant : 1,55 \$CA par litre
- Taux de change EUR/CAD : 1,3675

D. TENDANCES ÉCONOMIQUES CLÉS

✦ PRIX DE L'OR

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, le prix de l'or en dollars américains, mesuré selon le cours moyen de l'or fixé à Londres (*London Gold Fixing Price*), a fluctué d'un sommet de 1 942 USD à un prix plancher de 1 701 USD l'once (sommet de 2 482 CAD à un prix plancher de 2 145 CAD l'once). Le cours moyen de l'or sur le marché pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 a été de 2 255 CAD l'once, comparativement à 2 409 CAD l'once pour la même période en 2020, ce qui représente une diminution de 154 CAD.

(en dollars par once)	2021					2020
	T4	T3	T2	T1	Annuel	Annuel
Cours moyen fixé à Londres USD	1 797	1 789	1 813	1 796	1 799	1 800
Cours moyen fixé à Londres CAD	2 266	2 253	2 227	2 274	2 255	2 409
Prix de vente moyen réalisé CAD	2 266	2 269	2 219	2 281	2 258	2 371

✦ PRESSIONS SUR LES COÛTS

Nous sommes, comme l'ensemble du secteur minier, grandement affectés par les pressions sur les coûts d'investissement et d'exploitation. Dans la mesure où nos activités consomment beaucoup d'énergie, la variation des prix du carburant a une incidence importante sur nos activités et donc, sur les résultats financiers correspondants. Il en est de même pour l'ensemble de nos produits chimiques tels que la chaux, le cyanure et le charbon.

Nous achetons notre carburant exclusivement auprès de la société Vivo Energy Mali en franc CFA, la devise locale du Mali, à un prix basé sur le prix fixé par le directeur de l'Office malien des produits pétroliers (ONAP). Le prix moyen fixé par le directeur de l'ONAP était de 593 FCFA le litre (équivalent à 1,34 CAD) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 comparativement à 616 FCFA le litre (équivalent à 1,44 CAD) pour la même période en 2020.

La mise en service de la centrale solaire confirme à posteriori la pertinence du choix de cet investissement puisque celle-ci diminuera l'impact de la hausse des prix du carburant et démontre notre engagement environnemental.

✦ DEVICES

Nos activités d'exploitation et d'exploration minières sont menées en Afrique, au Mali. Par conséquent, une portion des coûts opérationnels et des dépenses d'investissement est libellée en devises étrangères, principalement en euro qui est notre monnaie fonctionnelle. Le FCFA est actuellement à un taux fixe de 655,957 FCFA pour 1 euro, et suit donc les fluctuations de l'euro.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2021, le dollar canadien a gagné du terrain par rapport à l'euro comparativement à la même période en 2020. Puisque la majorité de nos coûts sont libellés en devises étrangères autres que le dollar canadien, les fluctuations des taux de change ont eu un impact positif sur notre coût de maintien tout inclus¹.

¹ Le coût de maintien tout inclus est une mesure financière non conforme aux IFRS pour laquelle il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 44.

Les taux de change entre l'euro (EUR) et le dollar canadien (CAD) se présentent comme suit :

EUR / CAD	2021	2020
31 mars (clôture)	1,4759	1,5584
30 juin (clôture)	1,4699	1,5305
30 septembre (clôture)	1,4801	1,5631
31 décembre (clôture)	1,4391	1,5608
Premier trimestre (moyenne)	1,5251	1,4826
Deuxième trimestre (moyenne)	1,4802	1,5256
Troisième trimestre (moyenne)	1,4851	1,5575
Quatrième trimestre (moyenne)	1,4408	1,5537
Exercice (moyenne)	1,4828	1,5298

2. RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

A. RÉSULTATS

	2021	2020
Onces d'or produites	46 554	50 348
Onces d'or vendues	46 002	50 963
(arrondis au millier de dollars près)		
Revenus – Ventes d'or	103 893 000	120 830 000
Charges d'exploitation minière	(34 633 000)	(31 550 000)
Redevances minières	(3 207 000)	(2 915 000)
Charges administratives	(17 443 000)	(16 349 000)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(11 516 000)	(20 913 000)
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	---	(574 000)
Résultat opérationnel	37 094 000	48 529 000
Charges financières	(939 000)	(1 146 000)
Gains (pertes) de change	508 000	194 000
Radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 000)	(57 000)
Autres produits	122 000	62 000
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat	(20 658 000)	(2 556 000)
Résultat net	16 121 000	45 026 000
Résultat net attribuable aux actionnaires	15 893 000	44 609 000
<i>Résultat de base par action</i>	<i>0,026</i>	<i>0,076</i>
<i>Résultat dilué par action</i>	<i>0,026</i>	<i>0,074</i>
Montants ajustés		
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ¹	29 668 000	45 046 000
<i>Par action¹</i>	<i>0,049</i>	<i>0,076</i>
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ²	33 768 000	65 090 000
<i>Par action¹</i>	<i>0,056</i>	<i>0,111</i>

¹ Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires, le résultat net ajusté de base par action et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 44.

² Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excluent la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Commentaires :

- En 2021, les ventes d'or se sont élevées à 103 893 000 \$ comparativement à 120 830 000 \$ en 2020. Cette diminution de 14 % est attribuable à un prix de vente moyen réalisé inférieur de 5 % (2 258 \$ par once comparativement à 2 371 \$ en 2020) ainsi qu'à une diminution du nombre d'onces d'or vendues (46 002 onces d'or vendues comparativement à 50 963 en 2020), résultant d'une baisse de production en 2021 (46 554 onces d'or produites comparativement à 50 348 en 2020). L'augmentation du tonnage de minerai traité, en particulier en fin d'année, et l'amélioration de la récupération n'a compensé que partiellement la baisse de la teneur du minerai. L'écart entre le nombre d'onces d'or vendues et le nombre d'onces d'or produites durant les périodes est attribuable au calendrier des expéditions.
- En 2021, les charges d'exploitation minière se sont élevées à 34 633 000 \$, soit 753 \$ par once vendue, alors qu'en 2020, elles s'étaient élevées à 31 550 000 \$, soit 619 \$ par once vendue. Au cours de l'année 2021, les opérations ont principalement été menées à la surface des 4 nouvelles fosses autour de la fosse principale. Cette hausse des charges d'exploitation par once vendue de 22 % est donc attribuable en partie à l'augmentation de la distance à parcourir du minerai entre les nouvelles fosses et l'usine. De plus, la moyenne des teneurs alimentées plus faible a inévitablement nécessité de traiter une quantité de minerai plus importante pour produire une once d'or. Toutefois, cette baisse des teneurs (0,81 g/t comparativement à 0,93 g/t) était prévue dans le plan minier.
- L'augmentation des redevances minières en 2021 est justifiée par une révision à la hausse du prix de vente de l'or de Nampala à la Maison de commerce, auquel le taux de redevances gouvernementales de 3 % est appliqué au Mali.
- En 2021, les charges administratives ont totalisé 17 443 000 \$ par rapport à 16 349 000 \$ en 2020, représentant une augmentation de 7 %. Dans le cadre du redressement fiscal inattendu en 2021, la Société a engagé des conseillers fiscaux pour un montant de 1 388 000 \$ pour l'assister dans ses démarches visant à contester le bien-fondé du redressement, car la Société défend vigoureusement ses positions.
- L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles moins élevé en 2021 découle en partie des nouveaux estimés de ressources minérales, publiés en octobre 2020 et en mars 2021, qui ont permis de prolonger la durée de vie de la mine de Nampala et, de fait, ralentir le rythme d'amortissement des immobilisations. De plus, la production d'or moins élevée en 2021 a eu pour effet de réduire l'amortissement des immobilisations calculé selon le mode des unités de production.
- En 2021, les charges financières ont été de 939 000 \$ comparativement à 1 146 000 \$ en 2020. Cette diminution de 18 % découle du fait que la moyenne d'endettement bancaire de la Société sur l'année 2021 a été moindre qu'en 2020.
- En 2021, nous avons enregistré des gains de change de 508 000 \$ à la suite de la réévaluation de nos actifs et nos passifs monétaires, ainsi que nos instruments financiers libellés en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Société qui est l'euro (gains de change de 194 000 \$ en 2020).
- En 2021, nous avons inscrit une charge d'impôt sur le résultat de 20 658 000 \$ (charge d'impôt sur le résultat de 2 556 000 \$ en 2020), dont :
 - Une charge d'impôt différé de 4 659 000 \$ (1 788 000 \$ en 2020) à la suite d'une augmentation des écarts temporaires existants entre la valeur comptable des immobilisations corporelles et leur valeur fiscale au Mali;
 - Une charge d'impôt exigible de 16 000 000 \$ (768 000 \$ en 2020), incluant une provision de 14 276 807 \$ pour un ajustement d'impôt sur des années antérieures¹.

¹ La nature et l'étendue des risques découlant de cet ajustement fiscal sont décrites à la note 24 de nos états financiers.

- En 2021, le résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle (participation de 10 % dans Nampala SA détenue de droit par le gouvernement du Mali) s'établissait à 228 000 \$ comparativement à un résultat net de 417 000 \$ en 2020.

B. RÉSULTATS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	2021	2020
(arrondis au millier près)	\$	\$
Exploitation minière (or)	43 145 000	56 707 000
Exploration minière	(34 000)	(11 000)
Gestion corporative	(6 017 000)	(8 167 000)
Résultat opérationnel	37 094 000	48 529 000

C. RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, les autres éléments du résultat global se résument par un écart de change négatif de 8 773 000 \$, reflétant l'impact de la variation du taux change entre l'euro et le franc CFA (nos monnaies fonctionnelles) et le dollar canadien (notre monnaie de présentation des états financiers) sur nos actifs et nos passifs non monétaires (écart de change positif de 5 830 000 \$ en 2020).

D. SITUATION FINANCIÈRE

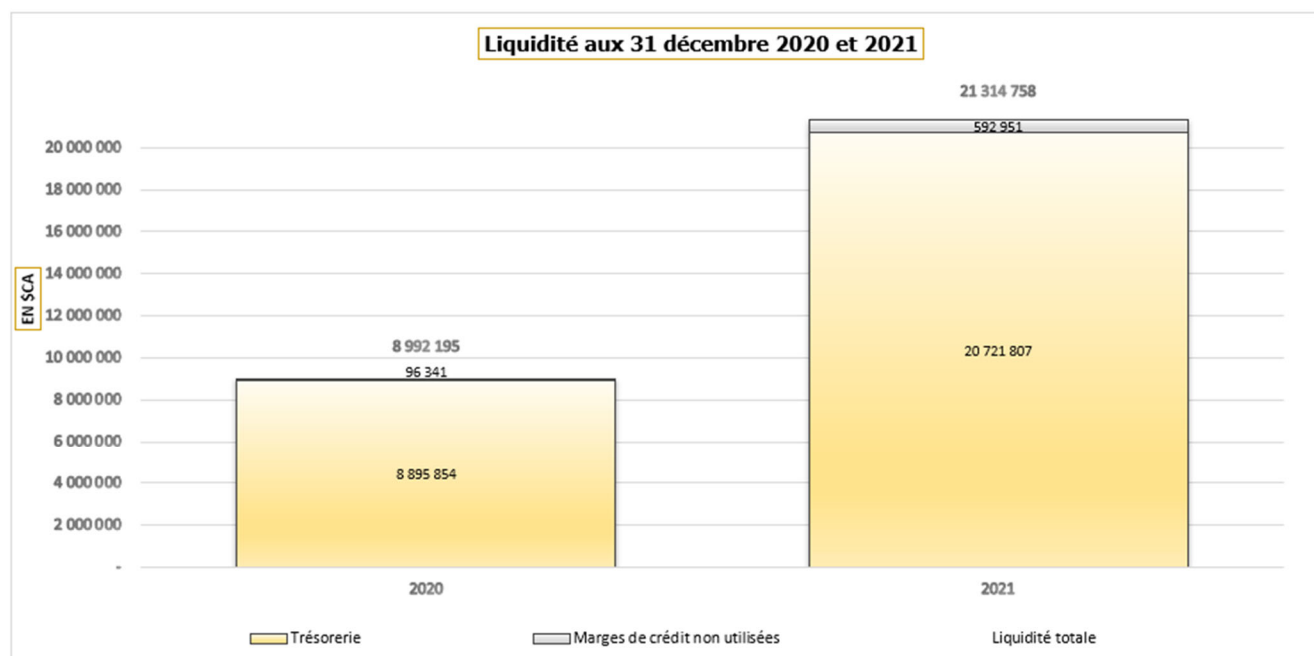
	2021	2020
(arrondis au millier près)	\$	\$
Actifs courants	41 245 000	28 155 000
Immobilisations corporelles	90 605 000	77 260 000
Autres actifs non courants	10 818 000	11 359 000
Total de l'actif	142 668 000	116 774 000
Passifs courants	35 454 000	19 343 000
Passifs non courants	8 566 000	6 192 000
Total du passif	44 020 000	25 535 000
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	97 418 000	90 140 000
Participation ne donnant pas le contrôle	1 230 000	1 099 000
Total du passif et des capitaux propres	142 668 000	116 774 000

Au 31 décembre 2021, notre actif total s'établissait à 142 668 000 \$ comparativement à 116 774 000 \$ au 31 décembre 2020. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du solde de trésorerie de 11 826 000 \$ et de la valeur nette des immobilisations corporelles de 13 345 000 \$, incluant en autres, les coûts de production capitalisés à titre de frais de découverte et les coûts d'exploration sur le permis d'exploitation de Nampala.

Au 31 décembre 2021, notre passif total s'établissait à 44 020 000 \$ comparativement à 25 535 000 \$ au 31 décembre 2020. L'augmentation des passifs courants comprend un solde utilisé de 6 660 000 \$ sur les marges de crédit autorisées (1 087 000 \$ au 31 décembre 2020) et une hausse des créditeurs de 10 560 000 \$, incluant, entre autres, un solde dû à l'état de 7 715 000 \$ sur la provision d'impôt pour les ajustements des années antérieures.

Les marges de crédit autorisées viendront à échéance en septembre et novembre 2022 et la Société a l'intention de les renouveler. Le tableau qui suit présente la maturité de la dette au 31 décembre 2021 :

	2022	2023	2024
(arrondis au millier près)	\$	\$	\$
Marges de crédit	6 660 000	---	---
Dette à long terme	4 569 000	266 000	52 000
Obligations locatives	81 000	7 000	---
Total	11 310 000	273 000	52 000



E. FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant résume les mouvements des flux de trésorerie :

	2021	2020
(arrondis au millier près)	\$	\$
Activités d'exploitation		
Exploitation	33 768 000	65 090 000
Éléments du fonds de roulement	10 155 000	(1 626 000)
	43 923 000	63 466 000
Activités de financement	4 179 000	(39 741 000)
Activités d'investissement	(34 875 000)	(30 196 000)
Variation de la trésorerie au cours de l'exercice	13 227 000	(6 471 000)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie	(1 402 000)	1 769 000
Trésorerie au début de l'exercice	8 897 000	13 599 000
Trésorerie à la fin de l'exercice	20 722 000	8 897 000

✦ ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**Exploitation**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, les activités d'exploitation, avant les éléments du fonds de roulement, ont généré des flux de trésorerie positifs de 33 768 000 \$ comparativement à 65 090 000 \$ en 2020. Cette variation à la baisse est principalement attribuable à la diminution des revenus provenant des ventes d'or de 16 937 000 \$ et à la comptabilisation d'une provision pour un ajustement d'impôt sur des années antérieures à 2021 de 14 277 000 \$.

Éléments du fonds de roulement

Les éléments du fonds de roulement ont généré des liquidités de 10 155 000 \$ en 2021, principalement en raison de l'augmentation des créditeurs compensée en partie par la hausse des stocks. En 2020, les éléments du fonds de roulement avaient nécessité des liquidités de 1 626 000 \$. Des informations supplémentaires sur la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont fournies à la note 20 des états financiers.

✦ ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

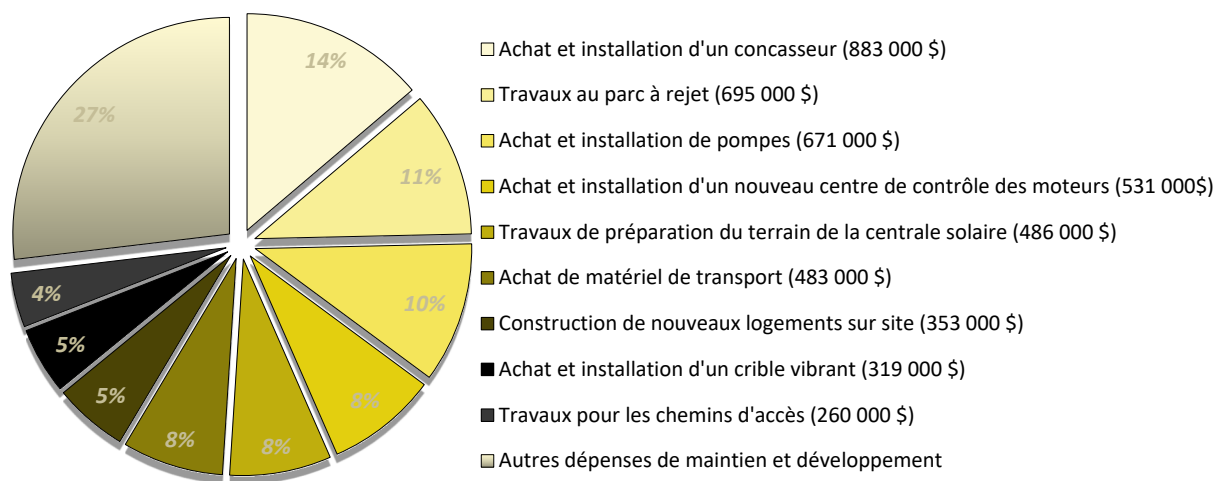
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 4 179 000 \$ comparativement à des flux de trésorerie requis de 39 741 000 \$ en 2020. En 2021, la Société a obtenu du financement bancaire auprès des banques locales pour un montant total de 4 080 000 \$ et utilisé ses marges de crédit pour un montant supplémentaire de 5 622 000\$. En contrepartie, un montant de 5 452 000 \$ a été remboursé sur la dette à long terme, conformément aux calendriers de remboursements prévus.

✧ ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

En 2021, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement se sont établis à 34 875 000 \$ comparativement à 30 196 000 \$ en 2020 et se répartissent de la façon suivante :

	2021	2020
(arrondis au millier près)	\$	\$
Dépenses en immobilisations		
Maintien et développement (voir le graphique ici-bas pour plus de détails)	(6 402 000)	(6 240 000)
Frais de découverte	(21 937 000)	(16 415 000)
	(28 339 000)	(22 655 000)
Dépenses d'exploration		
Mine de Nampala	(3 147 000)	(8 004 000)
Autres permis	(2 005 000)	(282 000)
	(5 152 000)	(8 286 000)
Autres variations		
Diminution (augmentation) des dépôts versés	334 000	(1 109 000)
Augmentation (diminution) des acquisitions d'immobilisations corporelles dans les créditeurs	(1 718 000)	1 854 000
	(1 384 000)	745 000
Total	(34 875 000)	(30 196 000)

Répartition des principales dépenses en immobilisations de maintien et développement en 2021



F. ÉTAT DE LA DETTE NETTE

Le tableau suivant résume l'état de la dette nette au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

	2021	2020
(arrondis au millier près)	\$	\$
Marges de crédit	6 660 000	1 086 000
Dettes	4 695 000	6 500 000
Obligations locatives	86 000	302 000
Moins : Trésorerie	(20 722 000)	(8 896 000)
Dettes nettes	(9 281 000)	(1 008 000)

G. AUTRES ÉLÉMENTS**✦ OBLIGATIONS CONTRACTUELLES****Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations concernant les provisions pour restauration de l'environnement et fermeture pour lesquelles la Société estime les coûts futurs. La Société constitue une provision selon la meilleure estimation des coûts futurs de remise en état des sites miniers et des installations de production connexes sur une base actualisée.

Au 31 décembre 2021, la provision relative au démantèlement ultérieur des installations en cours de construction sur le site de Nampala s'établissait à 378 000 \$ (424 000 \$ au 31 décembre 2020). Cette variation à la baisse provient du fait que la durée de vie de la mine de Nampala a été prolongée à la suite de l'estimé des ressources minérales publié en mars dernier.

Redevances gouvernementales

Au Mali, le taux de redevances sur les volumes expédiés est de 3 %. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, des redevances gouvernementales de 2 455 000 \$ ont été inscrites à titre de charges (2 080 000 \$ en 2020).

Redevances sur les revenus nets d'affinage (« Net Smelter Royalties »)

Nous sommes assujettis à des NSR de 1 % à 2 % sur nos différentes propriétés d'exploration. Les NSR n'entreront en vigueur que lorsque nous obtiendrons un permis d'exploitation sur ces propriétés.

Pour le permis d'exploitation d'or et de substances minérales relativement à une portion de la propriété de Mininko, des NSR de 752 000 \$ ont été inscrites à titre de charges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 (836 000 \$ en 2020).

Obligations d'achat

Au 31 décembre 2021, la Société s'est engagée à acheter auprès de différents fournisseurs non liés des immobilisations corporelles pour un montant de 2 150 000 \$ (2 804 000 \$ au 31 décembre 2020) et de stocks de fournitures et pièces de rechange pour un montant de 4 423 000 \$ (5 516 000 \$ au 31 décembre 2020).

Paielements au titre du maintien des droits miniers

Dans le cours normal des activités, afin d'obtenir et de conserver la totalité des avantages liés à la détention de nos permis miniers, nous devons nous engager à investir un montant préétabli dans l'exploration et le développement des terrains visés par les permis que nous détenons sur la période de validité de ces permis. De plus, nous sommes tenus d'effectuer des paiements annuels pour conserver certains titres de propriété. Au 31 décembre 2021, nous respectons, sous tous leurs aspects significatifs, la totalité des obligations découlant de la détention de nos permis.

✘ NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Des normes et modifications aux normes existantes ont été publiées, et leur adoption est obligatoire pour les exercices postérieurs au 31 décembre 2021. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence, le cas échéant, sur la Société. Ces nouvelles normes comptables adoptées et normes publiées, mais non encore en vigueur sont décrites à la note 4 de nos états financiers consolidés audités au 31 décembre 2021.

✘ ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation de nos états financiers impose à la direction de poser des jugements et de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses susceptibles de donner lieu à des ajustements significatifs dans nos états financiers sont décrites à la note 5 de nos états financiers.

✘ INSTRUMENTS FINANCIERS

La nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers sont décrites à la note 25 de nos états financiers.

✘ TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Une partie liée est réputée inclure les actionnaires, les filiales, les associés et les entités sous contrôle commun de la Société ainsi que les membres clés du personnel de direction.

Les transactions entre parties liées sont décrites à la note 26 de nos états financiers.

✘ ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 20 avril 2022, la Société a conclu une convention d'achat d'actions (« SPA ») dans laquelle la Société va émettre un maximum de 403 600 000 actions ordinaires (moins les ajustements de clôture tels que les passifs potentiels) dans le capital-actions de Robex en échange de 100 % des actions en circulation de Sycamore.

Conformément aux termes du SPA, les actions ordinaires seront émises de la façon suivante :

- 242 160 000 actions ordinaires échéant à la clôture;
- Après l'approbation des états financiers de clôture, un maximum de 60 540 000 actions ordinaires, moins un nombre d'actions ordinaires égal au montant total du passif de Sycamore; et
- 100 900 000 actions ordinaires moins un nombre équivalent d'actions égal à certains passifs de Sycamore ou des vendeurs qui n'ont pas été adressés dans (i) une « Convention d'établissement » signée avec le gouvernement de

la Guinée déterminant les conditions sous lesquelles le projet Kiniéro sera exploité, ou (ii) un autre document contraignant adressant de tels passifs.

La clôture est attendue avant la fin du deuxième trimestre de 2022.

La réalisation de la transaction est assujettie à un certain nombre de conditions préalables, y compris, sans s'y limiter : (i) la réception par Robex d'un rapport technique NI 43-101 sur le projet Kiniéro et l'acceptation de celui-ci par la Bourse de croissance TSX (ci-après : la « Bourse »); et (ii) l'approbation de la transaction par la Bourse.

3. RÉSULTATS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Au cours du quatrième trimestre de 2021, nous avons réalisé des ventes d'or de 34 929 000 \$ et enregistré un résultat opérationnel de 13 241 000 \$, comparativement à des ventes d'or de 28 388 000 \$ et un résultat opérationnel de 11 129 000 \$ pour la même période en 2020. L'augmentation de notre résultat opérationnel découle notamment de la hausse de la production, soit 13 471 onces d'or par rapport à 10 803 onces d'or pour la même période en 2020. De plus, au cours du quatrième trimestre de 2021, la Société a vendu les stocks de lingots d'or détenus au 30 septembre 2021 de 3 834 onces.

D'ailleurs, la mine de Nampala a réalisé de nouveaux records de tonnage en fin d'année, soit 192 024 tonnes mensuelles traitées pour une moyenne journalière de 6 194 tonnes en décembre. En décembre dernier, le remplacement des pompes de cyclone nous a permis d'éliminer la principale cause de limitation du tonnage en 2021.

4. RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	2021					2020				
	T4	T3	T2	T1	Annuel	T4	T3	T2	T1	Annuel
<i>(en milliers de dollars, sauf les résultats par action)</i>										
Résultats										
Revenus – Ventes d'or	34 929	16 672	26 051	26 241	103 893	28 388	45 864	15 714	30 864	120 830
Résultat net	(7 117) ¹	3 950	9 465	9 823	16 121	11 558	23 897	(144)	9 715	45 026
Attribuables aux										
- Actionnaires	(7 339)	4 127	9 395	9 710	15 893	11 410	23 195	338	9 666	44 609
- Participations de donnant pas le contrôle	222	(177)	70	113	228	148	702	(482)	49	417
Résultat de base par action	(0,012)	0,007	0,016	0,016	0,026	0,019	0,039	0,001	0,017	0,076
Résultat dilué par action	(0,012)	0,007	0,016	0,016	0,026	0,019	0,039	0,001	0,016	0,074
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ²	4 647	5 207	12 388	11 526	33 768	10 825	28 058	7 458	18 749	65 090
NAMPALA										
Données d'exploitation										
Minerai extrait (tonnes)	548 485	484 359	507 986	477 350	2 018 180	488 413	406 005	456 091	502 280	1 852 789
Minerai traité (tonnes)	519 749	481 690	474 435	472 410	1 948 284	487 771	438 367	483 460	476 720	1 886 318
Teneur traitée (g/t)	0,88	0,79	0,82	0,76	0,81	0,78	0,86	1,00	1,10	0,93
Récupération (%)	91,6 %	92,1 %	89,2 %	92,8 %	91,4 %	88,0 %	88,2 %	89,5 %	88,8 %	89,1 %
Onces d'or produites	13 471	11 317	11 124	10 642	46 554	10 803	10 706	13 921	14 918	50 348
Onces d'or vendues	15 413	7 348	11 739	11 502	46 002	11 696	18 121	6 500	14 646	50 963
Statistiques <i>(en dollars canadiens)</i>										
Prix de vente moyen réalisé (par once)	2 266	2 269	2 219	2 281	2 258	2 427	2 531	2 418	2 107	2 371
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée) ³	16	19	18	18	18	18	20	15	17	17
Coût comptant total (par once vendue) ²	821	790	813	856	823	845	678	631	560	676
Coût de maintien tout inclus (par once vendue) ²	1 257	1 559 ⁴	1 560	1 732	1 502	1 989	1 072	1 261 ⁵	968	1 277
Charges administratives (par once vendue)	241	449 ⁴	187	195	249	215	116	392 ⁵	113	173
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (par once vendue)	178	393 ⁴	272	229	249	275	192	1 040 ⁵	504	409

¹ Pour le quatrième trimestre de 2021, le résultat net inclut une provision pour un ajustement d'impôt pour des années antérieures de 14 276 807 \$.

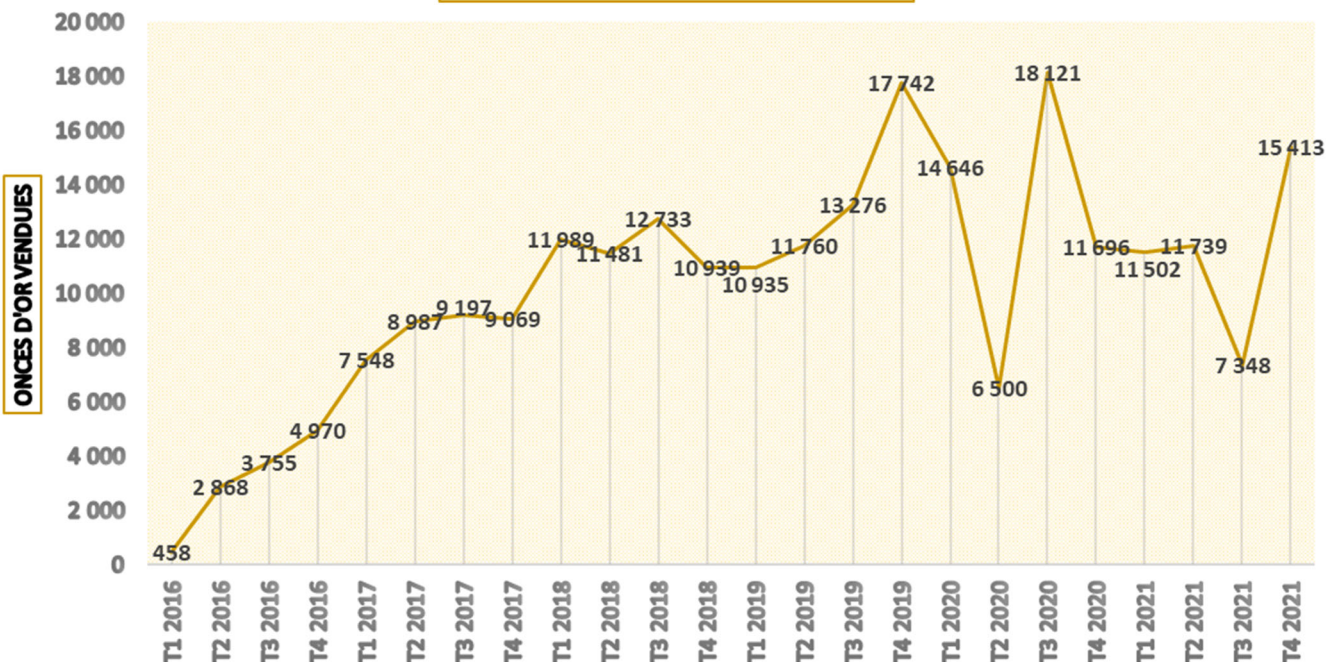
² Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excluent la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

³ Le coût comptant d'exploitation, le coût comptant total et le coût de maintien tout inclus sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 44.

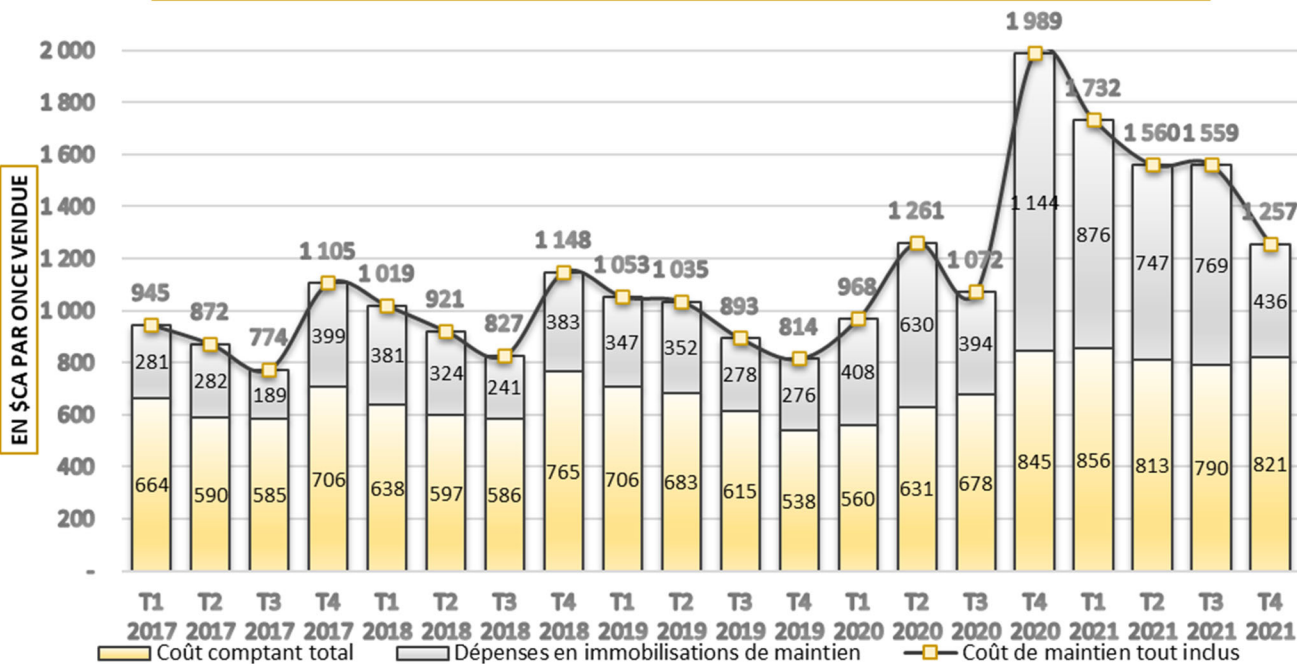
⁴ Pour le troisième trimestre de 2021, le coût de maintien tout inclus par once vendue, les charges administratives par once vendue et l'amortissement des immobilisations par once vendue sont impactés notablement par les stocks de lingots d'or de 3 834 onces au 30 septembre 2021, vendues au quatrième trimestre de 2021.

⁵ Pour le deuxième trimestre de 2020, le coût de maintien tout inclus par once vendue, les charges administratives par once vendue et l'amortissement des immobilisations par once vendue sont impactés notablement par les stocks de lingots d'or de 7 831 onces au 30 juin 2020, vendues au troisième trimestre de 2020.

OR VENDU PAR TRIMESTRE



COÛT DE MAINTIEN TOUT INCLUS TRIMESTRIEL PAR ONCE VENDUE



5. OPÉRATIONS

A. EXPLOITATION MINIÈRE (OR):

	2021	2020
Données d'exploitation		
Minerai extrait (tonnes)	2 018 180	1 852 789
Minerai traité (tonnes)	1 948 284	1 886 318
Stérile extrait (tonnes)	8 290 782	6 193 081
Ratio de découverte opérationnel	4,1	3,3
Teneur traitée (g/t)	0,81	0,93
Récupération	91,4 %	89,1 %
Onces d'or produites	46 554	50 348
Onces d'or vendues	46 002	50 963
Données financières		
(arrondis au millier de dollars près)		
Revenus — Ventes d'or	103 893 000	120 830 000
Charges d'exploitation minière	(34 633 000)	(31 550 000)
Redevances minières	(3 207 000)	(2 915 000)
Charges administratives	(11 456 000)	(8 809 000)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(11 452 000)	(20 849 000)
Résultat opérationnel sectoriel	43 145 000	56 707 000
Statistiques		
(en dollars)		
Prix de vente moyen réalisé (par once)	2 258	2 371
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée) ¹	18	17
Coût comptant total (par once vendue) ¹	823	676
Coût de maintien tout inclus (par once vendue) ¹	1 502	1 277
Coût de maintien tout inclus ajusté (par once vendue) ¹	956	797
Charges administratives (par once vendue)	249	173
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (par once vendue)	249	409

¹ Le coût comptant d'exploitation, le coût comptant total, le coût de maintien tout inclus et le coût de maintien tout inclus ajusté sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 44.

Commentaires :

- La quantité de minerai extrait a été de 2 018 180 tonnes en 2021 par rapport à 1 852 789 tonnes en 2020, soit une augmentation de 9 %.
- La quantité de stérile extrait a été de 8 290 782 en 2021, correspondant à un ratio de découverte opérationnel de 4,1, comparativement à 6 193 081 tonnes en 2020, correspondant à un ratio de découverte opérationnel de 3,3. L'augmentation de ce ratio moyen pour 2021 est causée par les travaux importants de décapage réalisés.
- En 2021, l'usine de Nampala a réussi à traiter une plus grande quantité de minerai, soit 1 948 284 tonnes comparativement à 1 866 318 tonnes en 2020. L'installation de nouveaux équipements en 2021 nous ont permis d'accroître la capacité de traitement de l'usine. Il est toutefois à noter que le minerai traité au cours de 2021 était du minerai de surface et que celui-ci a été particulièrement plus difficile à traiter.
- En 2021, la mine de Nampala a produit 46 554 onces d'or comparativement à 50 348 onces d'or en 2020, soit une diminution de 8 %. La production d'or a été plus difficile en raison des teneurs plus faibles du minerai des couches supérieures des nouvelles fosses en développement que celles du minerai au fond de la fosse principale. La teneur moyenne du minerai traité a donc été de 0,81 g/t en 2021 par rapport à 0,93 g/t en 2020. Malgré une diminution de la teneur d'alimentation, une amélioration de la récupération a été réalisée (91,4 % comparativement à 89,1 %).
- Les charges administratives sont passées de 8 809 000 \$ en 2020 à 11 456 000 \$ en 2021. Entre autres, la crise institutionnelle et sociale au Mali a amené la Société à procéder à un renforcement important de la sécurité du site minier et donc d'allouer un budget plus important à ce niveau. De plus, dans le cadre du redressement fiscal inattendu en 2021, la Société a engagé des conseillers fiscaux pour un montant de 1 388 000 \$ pour l'assister dans ses démarches visant à contester le bien-fondé du redressement, car la Société défend vigoureusement ses positions.
- La diminution de l'amortissement des immobilisations reflète l'application prospective de l'ajout de nouvelles ressources et réserves en date du 31 juillet 2020 et du 15 février 2021, prolongeant la durée de vie de mine restante. De plus, la production d'or moins élevée en 2021 a eu pour effet de réduire l'amortissement des immobilisations calculé selon le mode des unités de production.
- L'augmentation du coût de maintien tout inclus¹ (1 502 \$ comparativement à 1 277 \$ par once vendue en 2020) s'explique par une augmentation du coût comptant total¹ (823 \$ comparativement à 676 \$ par once vendue pour la même période en 2020), mais aussi par les coûts de production capitalisée à titre de frais de découverte plus élevés (21 937 000 \$ comparativement à 16 415 000 \$ en 2020). Entre autres, l'exploitation de nouvelles fosses autour de la fosse principale a nécessité d'effectuer en 2021 des forages de production et des travaux de dynamitage sur la cuirasse des fosses pour atteindre le minerai.

¹ Le coût de maintien tout inclus et le coût comptant total sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 44.

B. RESSOURCES ET RÉSERVES MINÉRALES : NAMPALA**Estimation des ressources minérales 2021¹**

Catégorie	Coupure Au (g/t)	Type d'altération	Tonnage (000 t)	Teneur Au (g/t)	Teneur en métal Au (000 oz)
Indiquées	0,25	Oxyde	22 836	0,64	473
	0,33	Transition	7 039	0,84	190
	0,71	Roche fraîche	2 407	1,41	109
	Sous-total		32 282	0,74	772
Présumées	0,25	Oxyde	191	0,45	3
	0,33	Transition	85	0,78	2
	0,71	Roche fraîche	280	1,24	11
	Sous-total		555	0,90	16
Total			32 838	0,75	788

Les personnes qualifiées pour établir l'estimation des ressources minérales sont M. Denis Boivin, B.Sc., Géo. (OGQ n° 816) et M. Richard Barbeau, ingénieur minier (OIQ n° 36572) ; **la date effective de l'estimation est le 15 février 2021.**

Estimation des réserves minérales probables 2020¹

Type d'altération de la surface	Réserves minérales probables			
	Coupure Au (g/t)	Tonnage (000 t)	Teneur Au (g/t)	Teneur en métal Au (000 oz)
Oxyde	0,28	15 291	0,69	339
Transition supérieure	0,31	1 857	0,87	52
Total		17 147	0,71	391

Les personnes indépendantes et qualifiées pour établir l'estimation des réserves minérales, telles qu'elles sont définies dans le rapport NI 43-101, sont M. Denis Boivin, B.Sc., Géo. (OGQ n° 816) et M. Mario Boissé, ingénieur minier (OIQ n° 130715) ; **la date effective de l'estimation est le 31 juillet 2020.**

Tous les paramètres économiques ont été publiés dans notre communiqué du 30 mars 2021 disponible sur notre site internet.

¹ Se reporter au dernier rapport de gestion annuel pour obtenir l'intégralité des notes accompagnant les tableaux.

C. EXPLORATION

✦ BIENS MINIERES

Le 8 avril 2022, l'Arrêté de cession du permis Gladié a été obtenu, ce qui confère officiellement la propriété de ce permis à la Société. Robex est donc actuellement titulaire de cinq permis d'exploration, tous localisés au Mali, en Afrique de l'Ouest. Trois des permis sont situés au sud du pays (Mininko, Kamasso et Gladié), tandis que les deux autres se situent à l'ouest du pays (Sanoula et Diangounté).

✦ PROGRAMME D'EXPLORATION 2022

Le département de géologie est en phase de réorganisation de son processus d'exploration pour inclure le nouvel actif de Kiniéro, situé en République de Guinée, à ceux du Mali. Le Groupe comportera maintenant quatre grandes cibles d'exploration :

- 1) Mali Ouest (Sanoula et Diangounté) :** Une exploration à l'échelle du permis des deux propriétés a dernièrement été complétée. Ce programme incluait le recalcul et l'interprétation des données magnétiques et radiométriques aériennes, l'obtention d'imagerie satellite panchromatique récente en haute résolution et les données Sentinel-2 DEM. Un échantillonnage BLEG détaillé a été complété pour les deux permis, et les résultats de Sanoula (très encourageants) ont déjà été reçus. Une cartographie de reconnaissance géologique a identifié les silicifications concordantes et les altérations de l'argile ciblées sur l'ensemble des données géophysiques. En 2022, le programme de travail inclura du forage RC d'exploration, couplé avec de la cartographie de surface et un programme d'échantillonnage.
- 2) Mali Est (Mininko, Gladié et Kamasso) :** Une réévaluation complète de la configuration géologique de ces propriétés respectives a été complétée, en se basant sur un recalcul de l'ensemble des données aériennes magnétiques, radiométriques et, pour les permis de Mininko et Gladié, électromagnétiques. Un nouveau dessin GIS couvrant le projet, avec une imagerie satellite panchromatique de haute résolution et les données Sentinel-2 DEM, a servi de base à l'interprétation géophysique. La découverte d'une série d'anomalies de haute qualité a mené à la décision de quadriller les permis au nord (Mininko et Gladié) avec une couverture BLEG complète. Une série d'anomalies de type « Au » clairement et structurellement contrôlées a été identifiée. Le forage a commencé à la fin de la période couverte par le présent rapport sur la première anomalie de Mininko, et va se poursuivre pour inclure une série d'anomalie importantes identifiées sur le permis de Gladié.
- 3) Guinée (Kiniéro et Mansounia):** À Kiniéro et Mansounia, Sycamore a procédé à des programmes de forage pour l'exploration et la définition des ressources a progressé parallèlement à l'identification de cibles dans des zones désaffectées. L'ensemble des permis intégrés était couvert par un programme extensif d'arpentage LiDAR permettant d'établir un canevas géodésique pour planifier à la fois l'exploration et l'exploitation de la mine. Les programmes BLEG ont été exécutés sur des zones désaffectées et sur des cibles d'expansion des ressources, et ont permis d'établir des contrôles pour faire du forage d'extraction sur l'extension de Sabali.
- 4) Guinée (Mansounia nord et Secteur Gobelé A sud-est ci-après : « SGA ») :** L'équipe de géologie de Sycamore a réussi à localiser l'ensemble des données magnétiques aériennes historiques des deux propriétés, et ces données ont récemment été réanalysées et réinterprétées. Ce travail a ajouté plusieurs cibles d'exploration supplémentaires et fourni des contrôles additionnels améliorant l'interprétation des résultats BLEG. Les tests de forages sur la première cible au sud de la fosse historique SGA ont détectés une zone étendue d'altération potassique et de silicification pervasive, ainsi que plusieurs phases de minéralisations sulfuriques.

Le forage des ressources à Sabali se continue, et la prochaine augmentation des ressources et des premières réserves sera rapportée plus tard dans l'année. Le premier forage d'exploration en profondeur à SGA et les tests du nouveau modèle de l'équipe de géologie ont recoupés trois zones de minéralisation à haute teneur. Un appareil de forage à haut rendement et à usages multiples (RC et Diamant) est actuellement sur site. Cette machine permettra à l'équipe de géologie d'effectuer une évaluation détaillée de la cible et de son potentiel économique.

L'exploration a progressée dans la zone centrale du permis de Kiniéro, avec des extensions du programme d'échantillonnage BLEG et de la modélisation aérienne des anomalies magnétiques. Ce secteur sera prêt pour le forage d'exploration en 2022.

D. LA MAISON DE COMMERCE

Le 5 juin 2014, la Société a complété la mise en place de African Peak Trading House Limited (la « Maison de commerce »), une société incorporée et domiciliée à l'île de Man, dont l'objet principal est de procéder à l'achat et la vente de l'or physique produit à la mine de Nampala au Mali (la « Mine ») et, de façon accessoire, de développer des filières spécialisées de commercialisation des métaux précieux affinés.

Le contrôle légal de la Maison de commerce est détenu par une fiducie constituée en vertu des lois de Gibraltar, nommé Golden International Income Trust (la « Fiducie »), dont le seul bénéficiaire est la Société. La Fiducie est également supervisée par un protecteur, lequel est assujéti à une politique de surveillance et de reddition de compte annuelle et est redevable devant l'assemblée des actionnaires de la Société.

En vertu d'un prêt, Nampala livre la possession de dorés physiques à la Maison de commerce au fur à mesure qu'ils sont produits à la Mine, et ce, à titre de remboursement du capital et des intérêts dus par Nampala à la Maison de commerce en vertu du prêt. La Maison de commerce assume alors la responsabilité de faire affiner les dorés en lingot d'or auprès d'affineurs situés en Europe afin de pouvoir ensuite les revendre sur le marché international, et ce, à l'instar des grandes sociétés minières.

La Maison de commerce distribue les profits de revente à la Société au moyen de dividendes intersociétés. À la suite du remboursement total du prêt, la Maison de commerce bénéficie d'une entente d'approvisionnement en dorés aux mêmes termes et conditions que le prêt.

Le 6 décembre 2018, un accord a été conclu entre la Maison de Commerce et Nampala donnant lieu à un nouveau prêt de 7 622 451 euros (11,6 millions de dollars canadiens), par le biais d'un contrat de crédit Gold Stream (« prêt d'or » ou « Gold Loan »). Ce financement, le prêt d'or, similaire au financement du prêt d'or de 2014, a permis à Nampala de compléter sa structure de financement avec un taux d'intérêt avantageux sur ce financement à 5 % (comparativement à 11 % en 2014). Cette transaction inclut également l'augmentation de la capitalisation de la Maison de Commerce d'un montant total de 7 622 451 euros, versé par la Société le 6 décembre 2018. Dans le cadre de ce prêt, Nampala livre à la Maison de Commerce la totalité des lingots de doré extraits de la mine sur une période de sept ans, en paiement du capital et des intérêts dus au titre du prêt d'or.

6. RESPONSABILITÉ SOCIALE CORPORATIVE

A. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« ESG »)

✧ ENVIRONNEMENT

Programme de contrôle

Le département santé-sécurité environnement (« SSE ») procède à un suivi environnemental continu du site minier. Au cours de l'année 2021, les objectifs stratégiques ont été mis à jour afin de s'assurer de la continuité dans l'engagement de la société à promouvoir une culture environnementale permettant de protéger l'environnement au mieux et prévenir toute pollution. Aucun événement significatif négatif n'est à relever sur la période.

Recyclage des eaux usées

L'eau étant une ressource naturelle rare au Mali, l'eau de procédé de l'usine fonctionne en circuit fermé. Pendant la décantation, l'eau est épanchée dans un parc à rejet et fait l'objet de contrôles techniques. De plus, toujours dans l'optique de bien gérer les eaux usées, deux nouvelles fosses septiques ont été fabriquées et une aire de lavage pour les gros engins est en cours de construction.

Incinération de déchets

En 2020, à la suite d'un audit complet sur l'impact environnemental réalisé à la demande de Nampala conjointement avec la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (« DNGM »), un plan d'action avait été mis en place afin de compléter les actions déjà entreprises et qui sont arrivées à un niveau de conformité dépassant les simples exigences légales. En particulier, Nampala a poursuivi la construction d'un centre de stockage et de destruction des déchets avec la mise en place d'un incinérateur en 2021. Ce projet a été achevé en début 2022 et complète la station de traitement des eaux polluées, la structure de stockage des huiles usées, ainsi que la politique de tri des déchets avec codes de couleur.

Campagne annuelle de reboisement

À chaque année, Nampala entreprend des travaux de plantation d'arbres dans le cadre de campagnes de reboisement. Celles-ci ont pour visent l'atteinte des principaux objectifs suivants :

- Planter et entretenir les plants dans les communautés environnantes de la mine;
- Promouvoir la culture environnementale en impliquant les acteurs de la communauté dans le processus de reboisement;
- Augmenter les espaces verts dans les environs de la mine;
- Compenser les espaces déboisés à l'intérieur de la mine;
- Lutter contre l'érosion et le changement climatique;
- Consolidation des relations entre la mine et les villages riverains; et
- Compenser une partie de l'emprunte carbone de l'entreprise.

Au cours de 2021, la Société a mis en terre 1 000 jeunes plants à l’intérieur de la mine, 3 000 plants dans le village de N’Golola et 4 922 plants dans la commune rurale de N’Tjikouna, reboisant ainsi près de 9 hectares.



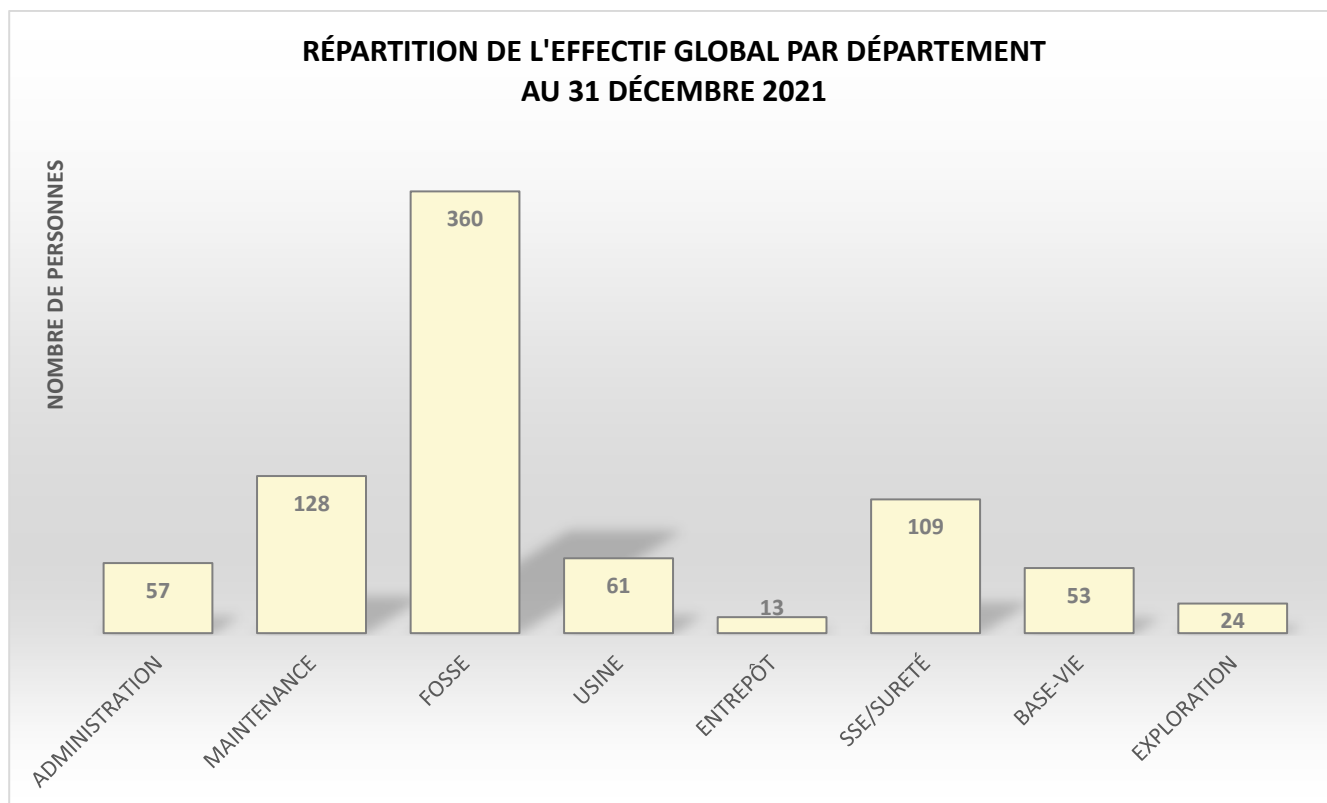
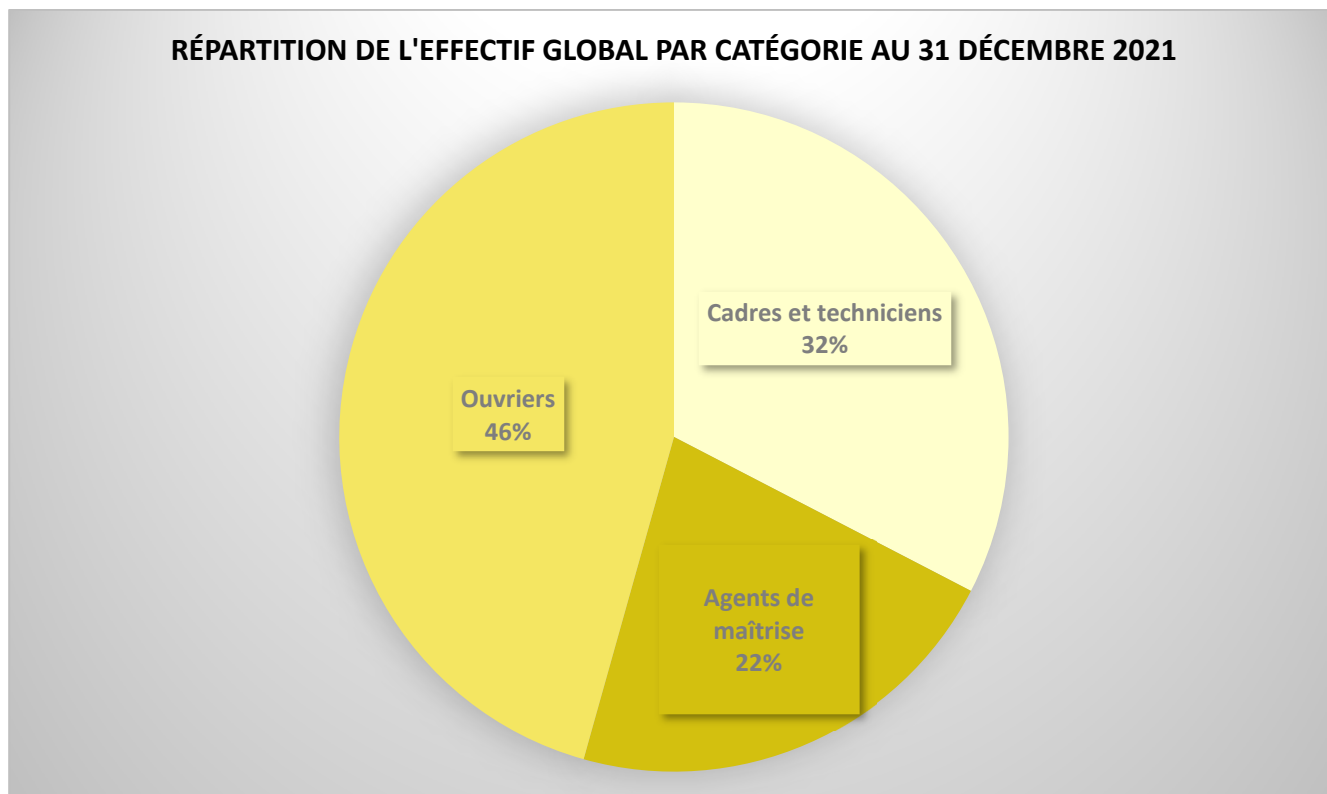
✦ SOCIAL

Démographie du personnel et de la sous-traitance

Au 31 décembre 2021, la Société fait directement et indirectement travailler 805 personnes en incluant les sous-traitants, dont 34% d’entre-deux étaient des employés de Nampala. La moyenne d’âge était de 37 ans et la majeure partie avait moins de 40 ans. Également, 7 travailleurs ont plus de 55 ans malgré le fait qu’il pourrait prendre leur retraite, puisqu’il s’agit de l’âge légal de la retraite au Mali pour certaines catégories de travailleurs.

Depuis septembre 2016, Nampala emploie une partie de ses salariés par l’entremise d’une agence de placement de personnel (Talents Plus Conseil Mali SARL, ci-après « Talents Plus »). Ce personnel contractuel bénéficie des mêmes avantages sociaux que le personnel de Nampala tels que les échelles salariales, les programmes de formation continue et les suivis médicaux.

	2021	2020
Nampala	274	282
Stagiaires	2	10
Talent Plus	66	43
Sous-traitants	463	537
Total	805	872

**RÉPARTITION DE L'EFFECTIF GLOBAL PAR DÉPARTEMENT
AU 31 DÉCEMBRE 2021****RÉPARTITION DE L'EFFECTIF GLOBAL PAR CATÉGORIE AU 31 DÉCEMBRE 2021**

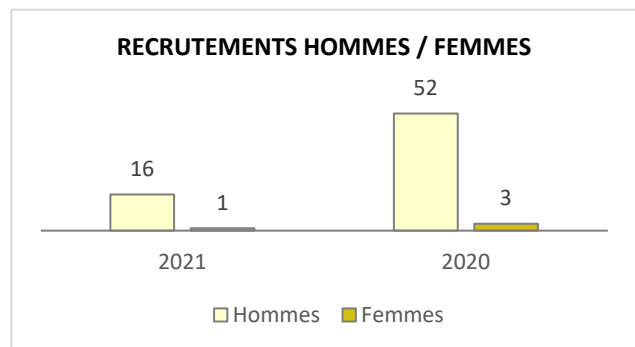
Depuis le démarrage des opérations, nous avons mis l'accent sur le recrutement local et la formation pour démontrer notre engagement pour le Mali. Aujourd'hui, nous sommes heureux d'avoir :

- 95 % des travailleurs de Nampala de nationalité malienne ;
- 34 % de la main-d'œuvre provient des villages environnants ;
- 31 % de la main-d'œuvre provient de la région de Sikasso ;
- 5 % de l'effectif total de Nampala sont des femmes ;
- 78 % des 45 cadres sont de nationalité malienne, incluant 2 femmes ; et
- 100 % des cadres des 8 structures sous-traitantes sont de nationalité malienne.

Recrutement de personnel

Conformément à la politique de recrutement, Nampala a procédé à divers recrutements en 2021 :

Catégorie d'emploi	Sexe	Quantité	Total
Ouvriers	Homme	6	7
	Femme	1	
Agents de maîtrise	Homme	0	0
	Femme	0	
Cadres et techniciens	Homme	10	10
	Femme	0	
Total	Homme	16	17
	Femme	1	
	Total	17	



Conformément à sa politique de développement des ressources humaines, la Société priorise l'embauche des stagiaires lorsqu'un poste se libère. Les annonces d'emplois sont publiées à la mine, auprès des agences locales et dans les villages.

Santé

Depuis janvier 2017, la mine de Nampala offre une couverture des soins de santé pour tous les employés de Nampala, incluant les membres de leurs familles respectives légalement à charge.

Par ailleurs, une très bonne collaboration s'est mise en place avec l'INPS (Institut National de Prévoyance Sociale) et l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire). À cet effet, tous les salariés sont déclarés à l'INPS dès le début du contrat et à l'AMO lorsque le délai de cotisation atteint les six mois selon la loi.

Afin d'améliorer la situation des travailleurs des sous-traitants, la mine s'est impliquée dans la mise en place de dossiers médicaux et de visites médicales pour les travailleurs des grands sous-traitants.

Formation du personnel :

Tel qu'inscrit dans la politique de formation de Nampala, il est mis à la disposition de l'ensemble du personnel plusieurs formations sur différents sujets. Ces formations servent à mieux outiller les travailleurs pour leur permettre d'atteindre les objectifs sécuritaires et de production.

Formation 2021	Total des heures	Nombre de participants	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres et techniciens
Logiciels	1 362	198	0	2	196
Usine	1 080	120	19	101	0
Sécurité alimentaire	720	30	0	30	0
Sécurité (prévention des risques)	398	76	36	20	20
Équipements mobiles	374	15	0	15	0
Management	353	113	30	27	56
Électricité	300	26	0	0	26
Développement communautaire	139	27	0	0	27
Maintenance	118	51	45	6	0
Santé	78	27	0	0	27
Sûreté	33	11	0	11	0
Gestes et postures	14	7	0	0	7

Accidents du travail

Aucun accident de travail n'a été constaté sur le site de Nampala depuis le 1er février 2021, où un sous-traitant s'était blessé sans gravité.

Horaires de travail

Étant donné que les opérations tournent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, il y a 2 équipes qui se relayent en permanence sur le site minier, soit une de jour de 7 h à 18 h et une de soir de 18 h à 6 h, pour les départements de la fosse, l'usine et la maintenance. En ce qui concerne les autres départements, l'horaire de travail est de 7 h à 17 h. Évidemment, la haute direction a mis en place un système de pause et repos pour tout son personnel.

Évaluations du personnel

L'évaluation des salariés est un moyen efficace pour faire le point sur la situation des ressources humaines d'une société. Les résultats d'évaluation permettent aussi aux dirigeants de préciser entre autres l'orientation de leurs stratégies de gestion, les possibilités d'avancement, les promotions et l'organisation de formations.

Les évaluations du personnel en 2019 ont été un cadre de travail pour d'abord mesurer les efforts et les progressions possibles, mais également pour qualifier les augmentations des travailleurs. Après les évaluations de 2020, certains travailleurs ont été augmentés. En cette année 2021, 16 % des travailleurs ont eu droit à une promotions à la suite des évaluations. De plus, la direction des RH travaille à mettre en place une politique de gestion des rendements afin d'obtenir plus d'engagements des partenaires sociaux.

Organisation démocratique des élections

Depuis la création de Nampala, la Société a tenu à maintenir un dialogue social fort et des relations actives avec les principaux syndicats miniers du Mali. Nous avons actuellement 3 syndicats sur site : la SECMIMA, la CSTM et le SYLTMIN.

En décembre 2020, une élection a été organisée afin d'élire les délégués du personnel et les délégués du Comité Hygiène et Sécurité (« CHS ») pour un mandat de 3 ans conformément aux dispositions légales et règlementaires.

Département interne des ressources humaines (« Département RH »)

Le Département RH a pour objectif de mobiliser et développer le capital humain au sein de la Société, afin d'obtenir une plus grande productivité et une meilleure qualité de travail. Il vise principalement la valorisation des compétences, la motivation, l'information et l'organisation. Il permet, également, d'aborder la relation de l'organisation avec son collaborateur depuis son recrutement jusqu'à son départ de la Société.

En plus de la gestion du personnel, ce département met en place la stratégie de la Société au quotidien, en gérant et en accompagnant le personnel dans les changements apportés, avec des politiques de formation, la revalorisation salariale, l'évaluation annuelle des compétences, etc. Il administre le quotidien, gère les conflits, gère la paye et les tâches administratives et répond aux obligations légales comme l'inscription du nouveau salarié à l'INPS et à l'AMO.

Il veille au bon fonctionnement des institutions sociales. Le Département RH veille avec bienveillance et respect au bon fonctionnement de la communauté des travailleurs.

Relations sociales

Les relations avec les institutions de travail et des mines (Direction Régionale des Transports, Institut National de la Prévoyance Sociale, Assurance Maladie Obligatoire, Direction des Recherches Géologiques et Minières, Direction Nationale de la Géologie et des Mines) sont cordiales. Nampala continue ses efforts de dialogue avec les représentants des travailleurs dans l'optique de conserver de bonnes relations avec l'ensemble de ses collaborateurs.

✎ GOUVERNANCE

Un comité d'hygiène et sécurité vérifie et suit chaque année les conditions des travailleurs ; il est paritaire. L'ensemble des opérations est suivi dans un système de planification des ressources d'entreprise (« ERP ») qui est sauvegardé de façon régulière. Cet ERP assure une grande transparence des opérations. Les paies sont suivies dans un logiciel malien. En plus des réunions régulières, les administrateurs sont informés et consultés sur les opérations.

B. CONTRIBUTIONS AU MALI

En Afrique de l'Ouest, les mines sont souvent critiquées parce qu'elles n'apporteraient pas suffisamment aux économies des pays dans lesquelles elles opèrent.

Le tableau ci-dessous décrit les montants directement versés par la mine de Nampala au gouvernement malien sur le plan fiscal :

	2021	2020
(arrondis au millier près) ¹	\$	\$
Ajustement d'impôt pour des années antérieures	6 741 000	---
Encours de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	5 020 000	7 128 000
Frais pour importations	3 476 000	3 037 000
Impôt spécial sur certains produits (ISCP)	1 802 000	2 305 000
Taxes et impôts sur les salaires	1 110 000	1 040 000
Impôt retenu à la source	913 000	1 038 000
Impôt sur le revenu	841 000	1 466 000
Frais pour exportations	662 000	597 000
Taxe sur les immobilisations	664 000	552 000
Total	21 229 000	17 163 000

En sus de ses obligations fiscales, la mine de Nampala s'efforce constamment d'être une mine responsable recherchant des effets durables.

C. RÉPONSE POUR LA COVID-19

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la mine de Nampala a mis en place un programme de suivi et de prévention. En 2020, ce programme était allé jusqu'à un confinement total. Depuis, la mine a repris un fonctionnement « presque normal », mais bien sûr dans une grande vigilance. Bien qu'il ne faille pas baisser la garde, la crise au Mali n'a pas eu jusqu'à ce jour la dimension échappant aux contrôles que certains craignaient ; cela peut évoluer défavorablement ; notamment avec les variants.

La crise n'étant pas terminée, la mine reste très prudente et procède à de nombreuses mesures de protection et de suivi ; elle agit en partenariat avec les autorités sanitaires de Bamako et procède aux mêmes mesures de protection que partout ailleurs dans le monde (dépistage, gestes barrière, rappel des mesures et précautions).

¹ Les montants versés en FCFA ont été convertis selon le taux annuel moyen de l'année, soit 442,593 pour 2021 et 429,067 pour 2020.

D. MINE-ÉCOLE

La mine de Nampala estime que son apport le plus important en matière de développement durable et responsable est de permettre aux collaborateurs maliens d'obtenir des compétences ou de compléter celles qu'ils ont afin de leur assurer une longue carrière au sein de la Société. C'est pour cela que la mine de Nampala est souvent présentée au Mali comme étant une mine-école.

En 2019, il a été créé un centre de formation avec une responsable spécialisée et dédiée. Les formations en continu sont nombreuses, multiples et diversifiées. Quelques fois les formations sont aussi ouvertes au personnel des sous-traitants en fonction du sujet traité. De plus, plusieurs cadres maliens de la mine ont également déjà été envoyés en formation au Canada ou en France.

Le résultat de ces efforts, c'est un encadrement massivement malien et c'est vraiment une spécificité dont la Société peut être fière. En effet direct de cette politique, le nombre d'expatriés a été réduit et le haut de l'organigramme du site de Nampala est composé principalement de cadres maliens et de la sous-région.

La mine de Nampala se préoccupe également de ceux qui ont le plus besoin d'apprendre. Pour ce faire, depuis 2019, la Société a mis en place un cycle d'alphabétisation des adultes de la mine et de personnes en charge de responsabilités communautaires en coopération avec le Gouvernement Suisse.

Ce centre permet d'améliorer radicalement les perspectives des collaborateurs recrutés dans les villages et de permettre aux plus actifs de la vie des communes et des villages d'accéder à la connaissance. Un autre effet de ce centre est de créer un lieu de rencontre fusionnel entre le personnel de la mine et les principaux acteurs de la vie locale. Mieux se connaître permet d'éviter les tensions.

Il est évident cette mine-école est une action durable et responsable moderne qui prolongera ses effets pour toute la vie des personnes qui en ont déjà profité et qui en profiteront.

E. PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES POUR 2021

Catégorie	Actions de ROBEX
Éducation et formation	<p>Phase 2 de l'alphabétisation au sein de la mine et au profit des communautés et des salariés de la mine qui consiste en des formations axées sur les activités génératrices de revenus (« AGR ») et sur l'agriculture moderne et commerciale.</p> <p>Formation de leaders communautaires et formateurs internes de la mine sur les dangers liés à l'orpaillage ainsi que sur la promotion de l'agriculture moderne et commerciale dans le but de former des centaines d'orpailleurs tout au long de l'année 2022.</p> <p>Inscription de jeunes des villages de Nampala, Ntjikoua et Finkolo à la formation professionnelle en mécanique auto et électromécanique au centre Jean Bosco de Sikasso.</p>
Santé	Continuité du programme de formation débuté l'année précédente pour le personnel soignant des communes voisines par une équipe médicale provenant de Bamako ayant pour objectif de lutter contre la COVID-19.
Infrastructures	<p>Arrosage et épandage de mélasse sur les routes entre les villages.</p> <p>Entretien des voies d'accès à la mosquée et au centre de santé de la commune de Finkolo.</p>
Religion	Appui financier à l'établissement d'enseignement religieux musulman (« Médersa ») Nouridine de Nièna ainsi qu'à la lecture de Coran à Nampala.
Sports	<p>Soutien à l'organisation de compétitions de cyclisme de Nièna, Nampala et Finkolo.</p> <p>Soutien au comité sportif de Finkolo pour la participation de la commune à la compétition de football de la ligue de Sikasso.</p>
Appui aux associations locales des femmes	<p>Partenariat d'achats des produits maraichers des femmes.</p> <p>Remise de 3 machines à coudre ainsi que des tissus aux associations des femmes pour la fabrication de masques contre la Covid-19.</p> <p>Création de 2 jardins communautaires d'environ 2 hectares chacun incluant 2 forages, 2 châteaux d'eau, 2 clôtures ainsi que des installations complémentaires d'irrigation pour les femmes de Nampala et Ntjikoua.</p> <p>Mise en relation des femmes de Nampala et Ntjikoua avec un cabinet d'agronomie spécialisé dans l'accompagnement des maraîchers pour rendement supérieur, une bonne rentabilité des produits agricoles et une meilleure maîtrise du marché.</p> <p>Appui aux femmes de Finkolo pour l'installation de forage et château d'eau dans leur local de traitement de riz.</p> <p>Soutien aux femmes des villages de Ntjikoua et Nampala pour l'approvisionnement de semences de gombo et à la coopérative des femmes de Finkolo pour l'approvisionnement en semences de riz.</p> <p>Amélioration du restaurant des femmes de Finkolo.</p>
Appui aux associations de jeunes	<p>Appui technique et financier pour la création de 3 groupements d'intérêt économique (« GIE ») pour la jeunesse des villages de Finkolo, Nampala et Ntjikoua.</p> <p>Soutien financier aux associations jeunesse afin de permettre aux jeunes de créer des activités génératrices de revenus et soutenir l'emploi local.</p> <p>Organisation d'une campagne de formation, qui devrait avoir lieu premier trimestre de 2022, pour 300 jeunes sur les dangers liés à l'orpaillage ainsi que sur la promotion de l'agriculture moderne et commerciale.</p>
Autres	Remise de ventilateurs aux communautés.

F. CHARTES ET POLITIQUES EN PLACE

Depuis le démarrage de l'usine, ROBEX s'efforce d'opérer avec un haut niveau de responsabilité sociale. Nous avons mis en place des chartes et politiques qui sont scrupuleusement appliquées et mises à jour régulièrement. Il est possible de les consulter sur notre site internet à l'adresse www.robexgold.com.

De plus, ROBEX a adhéré depuis le 4 avril 2014 au pacte global de l'ONU qui s'articule autour de ces 10 principes.

Principes du pacte global de l'ONU	Actions de ROBEX
1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.	Mise en place d'une charte des achats responsables qui constitue une annexe des principaux contrats.
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.	Sensibilisation des équipes de sécurité au respect des droits de l'homme. La mine n'emploie que des adultes qui sont tous rémunérés selon une grille s'appuyant sur la convention collective de l'industrie minière au Mali. Aucune violation des droits de l'homme n'est tolérée.
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.	Il y a 3 organisations syndicales à la mine de Nampala. Plusieurs augmentations ont été mises en place. Le droit de grève a été exercé et respecté.
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	Tout travailleur est titulaire d'un contrat de travail visé par la direction du travail (un service de l'administration).
5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.	Il est interdit de faire travailler des enfants dans la mine.
6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	La mine de Nampala emploie des Maliens aux plus hauts postes. Du fait des rotations, la mine de Nampala se trouve assez souvent dirigée par des Maliens.
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.	Il y a dans le cadre du SSE (service de santé-sécurité environnement) un suivi spécifique de l'environnement. La mine a fait un audit environnemental dont les préconisations sont suivies.
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.	La mine publie les données sur l'eau dans les communes.
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	La mine met en place une centrale solaire qui va permettre de réduire les gaz à effet de serre.
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	La mine a mis en place une charte éthique et une adresse dédiée à la révélation de faits qui seraient susceptibles d'entrer dans des situations prohibées.

Nampala a, depuis le 12 avril 2021, obtenu la certification ISO 45001:2018. D'ailleurs, nous sommes fiers d'être la première mine au Mali à obtenir cette certification. Le personnel SSE a été agréé par l'organisation mondiale du travail.

Un code de conduite anticorruption est régulièrement diffusé, essentiellement à la mine de Nampala, afin de rappeler la rigueur à respecter en la matière.

7. RISQUES ET INCERTITUDES

À titre de société minière, nous sommes exposés aux risques financiers et aux risques opérationnels liés à la nature même de nos activités. Ces risques pourraient avoir une incidence sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. Par conséquent, un placement dans nos actions ordinaires devrait être considéré comme un placement spéculatif. Les acquéreurs ou détenteurs éventuels de nos actions ordinaires devraient porter une attention particulière à tous nos facteurs de risque.

A. RISQUES FINANCIERS

Fluctuation des prix de l'or

Les variations des prix de l'or sur le marché auront une incidence importante sur la rentabilité de nos activités. La production aurifère tirée de l'exploitation minière et la volonté de tierces parties, telles que des banques centrales, de vendre et de louer de l'or ont une incidence sur l'approvisionnement en or.

La demande d'or peut être influencée par la conjoncture économique, l'attrait de l'or comme véhicule de placement et la vigueur du dollar américain. Les autres facteurs comprennent les taux d'intérêt et de change, l'inflation et la stabilité politique. L'incidence globale de ces facteurs est impossible à prévoir avec exactitude.

En outre, le prix de l'or a, à quelques occasions, fait l'objet de variations à court terme très rapides en raison d'activités spéculatives. Les fluctuations des prix de l'or peuvent avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Fluctuation des prix du pétrole

Étant donné que nous utilisons du carburant à base de pétrole pour alimenter notre équipement minier et générer de l'électricité pour notre exploitation minière, une augmentation des prix du pétrole pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Fluctuation des taux de change

Nos activités au Mali sont assujetties aux fluctuations des devises et ces fluctuations peuvent avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. À l'heure actuelle, l'or est vendu en euro et la plupart de nos coûts sont calculés en FCFA. Le taux de change entre l'euro et le FCFA est fixé par la banque centrale européenne et il est demeuré inchangé depuis les dix dernières années au taux de 655,957 FCFA pour 1 euro. Cependant, certains de nos coûts sont engagés dans d'autres devises, telles que le dollar américain et le dollar canadien.

L'appréciation des autres devises par rapport à l'euro peut accroître les coûts d'exploration et de production exprimés en dollars canadiens, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Fluctuation des taux d'intérêt

Tous les instruments financiers de la Société ainsi que ses marges de crédit et sa dette à long terme portent intérêt à taux fixe et ne sont donc pas exposées au risque de taux d'intérêt.

Accès à des financements par emprunts

Les activités de la Société dépendent de sa capacité à continuer de disposer du financement nécessaire par voie d'emprunt. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

B. RISQUES OPÉRATIONNELS

Incertitude liée aux estimations des réserves et des ressources

Les données relatives aux réserves et aux ressources constituent des estimations fondées sur de l'information limitée acquise par forages et différentes méthodes d'échantillonnage. Rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront obtenus ni que le taux de récupération sera atteint. Les teneurs de minerai réellement récupérées pourraient différer des teneurs estimées pour les réserves et les ressources. Ces données ont été déterminées en fonction du prix de l'or et des coûts d'exploitation présumés.

La production future pourrait différer de façon importante de ce qui est prévu dans les estimations de réserves, notamment pour les raisons suivantes :

- La minéralisation et les formations pourraient différer de celles qui sont prévues par forages, échantillonnages et études similaires ;
- L'augmentation des charges d'exploitation minière et de traitement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les réserves ;
- La teneur des réserves pourrait varier considérablement de temps à autre, et il n'y a aucune garantie quant à la quantité d'or qui pourra en être récupérée ; et
- La baisse du cours de l'or pourrait rendre non rentable l'exploitation minière d'une partie ou de la totalité des réserves.

L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait entraîner une augmentation des coûts ou une diminution de nos réserves estimatives. Les facteurs à court terme, tels que la nécessité de nouveaux travaux de développement d'un gisement ou le traitement de teneurs nouvelles ou différentes, pourraient compromettre notre rentabilité. En cas de chute du cours de l'or, nous pourrions être tenus de réduire considérablement la valeur de notre placement dans des propriétés minières ou de retarder, voire d'interrompre, la production ou le développement de nouveaux projets.

Production et coûts estimatifs

Rien ne garantit que les calendriers de production projetés ou prévus soient respectés ni que les estimations des dépenses d'investissement et du coût comptant d'exploitation seront réalisées. L'incapacité d'atteindre les niveaux de production et les coûts estimatifs, ou toute augmentation importante des coûts pourrait avoir une incidence défavorable sur nos futurs flux de trésorerie, notre rentabilité, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

De nombreux facteurs peuvent entraîner des retards ou des accroissements de coûts, notamment des problèmes de main-d'œuvre, des pannes de courant, des problèmes de transport ou d'approvisionnement et des pannes mécaniques. En outre, des facteurs d'exploitation à court terme, comme le besoin de développement ordonné de corps minéralisés ou le traitement de nouvelles ou de différentes teneurs aurifères, peuvent faire en sorte qu'une exploitation minière ne soit pas rentable au cours d'une période donnée.

Par ailleurs, nos activités peuvent faire l'objet d'interruptions prolongées imputables aux conditions météorologiques. Des dangers comme des formations inusitées ou imprévues, des éclatements de roches, des pressions, des éboulements, des inondations ou d'autres situations peuvent se présenter au cours des forages et de l'enlèvement de la matière.

Notre coût pour produire une once d'or dépend également d'un certain nombre de facteurs, notamment de la teneur des réserves, de la récupération et de la capacité de traitement, du coût des matières premières, des pressions inflationnistes en général et des taux de change. Notre rendement futur peut par conséquent différer considérablement du rendement estimatif. Étant donné que ces facteurs sont indépendants de notre volonté, rien ne garantit que notre coût soit semblable d'une année à l'autre.

Nature de l'exploration et de l'exploitation minière

Nos programmes de développement et d'exploration ont une incidence marquée sur notre rentabilité. L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent d'importants risques sur une longue période, que même la combinaison d'une évaluation prudente, d'expérience et de connaissances ne peut éliminer. Bien que la découverte d'une structure aurifère puisse donner lieu à des rendements importants, peu de propriétés minières qui font l'objet d'une exploration sont en définitive développées en tant que mines. Il peut être nécessaire d'engager des dépenses importantes pour établir et remplacer les réserves au moyen de forages ainsi que pour construire les installations d'exploitation minière et de traitement sur un site. Il est impossible de garantir que nos programmes d'exploration actuels ou projetés aboutiront à des exploitations minières commercialement rentables.

La viabilité économique d'un gisement d'or repose sur un certain nombre de facteurs, dont certains sont liés aux caractéristiques mêmes du gisement, comme la taille et la teneur, la proximité des infrastructures, les coûts de financement et la réglementation gouvernementale, y compris celle qui se rapporte aux taxes, aux redevances, à l'infrastructure, à l'utilisation des sols, à l'importation et à l'exportation d'or, au rapatriement des revenus et à la protection environnementale. L'incidence de ces facteurs ne peut pas être évaluée avec précision, mais la combinaison de ceux-ci peut faire en sorte que nous ne recevions pas un rendement du capital investi adéquat. Nos activités sont, et continueront d'être, exposées à tous les dangers et risques habituellement liés à l'exploration, au développement et à la production d'or et qui peuvent tous porter préjudice à la vie des personnes, aux biens et à l'environnement et entraîner une responsabilité légale éventuelle du fait de tout préjudice subi.

Risque lié aux entrepreneurs externes

En vertu de contrats de service miniers, les opérations de la fosse sont effectuées par des entrepreneurs externes. Il en résulte que nos opérations sont assujetties à des risques dont certains sont hors de notre contrôle, incluant notamment :

- L'incapacité de remplacer l'entrepreneur et son équipement d'exploitation dans l'éventualité où l'une ou l'autre des parties mette fin à l'entente ;
- Un contrôle réduit sur certains aspects des opérations qui sont sous la responsabilité de l'entrepreneur ;
- Le manquement par l'entrepreneur de ses obligations prévues au contrat de services miniers ;
- Une interruption des opérations dans l'éventualité où l'entrepreneur cesse ses activités pour cause d'insolvabilité ou autres circonstances ;
- Le défaut de l'entrepreneur de se conformer aux exigences légales et réglementaires applicables sous sa responsabilité ; et
- Les problèmes de l'entrepreneur à gérer sa main-d'œuvre, un conflit de travail ou autres enjeux relatifs à ses employés.

En outre, nous pourrions engager notre responsabilité envers des tiers par suite des actions d'un entrepreneur. Bien que les entrepreneurs miniers impliqués dans ces projets soient bien établis et réputés, la survenance de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Portefeuille de nos propriétés limité

Présentement, notre seule propriété minérale en activité est notre mine de Nampala, au Mali. Si nous n'acquérons pas et ne développons pas de nouvelles propriétés minérales, tout développement défavorable affectant notre propriété de Nampala pourrait avoir une incidence négative importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Épuisement de nos réserves minérales

Nous devons remplacer en permanence les réserves minérales épuisées par la production afin de maintenir des niveaux de production à long terme. Nous devons ainsi élargir les réserves minérales connues ou trouver ou acquérir de nouveaux gisements minéraux. Toutefois, il existe un risque que l'épuisement des réserves ne puisse pas être atténué par nos découvertes futures. L'exploration minière est de nature très spéculative et comporte de nombreux risques. De nombreux projets d'exploration aurifère, sinon la plupart, ne rapportent pas les résultats escomptés, et rien ne garantit que les programmes d'exploration actuels ou futurs soient couronnés de succès. De plus, des coûts importants sont engagés afin de constituer des réserves minérales, ouvrir de nouvelles fosses et construire des installations minières et de traitement.

Approvisionnement en eau

Les activités d'exploitation minière que nous exerçons à la mine de Nampala, à notre installation de traitement du minerai et à nos installations auxiliaires requièrent d'importantes quantités d'eau. La poursuite de notre production minière dépend de notre capacité à accéder à un approvisionnement adéquat en eau. L'insuffisance des ressources en eau, que ce soit par suite de l'adoption de nouveaux règlements ou d'autres facteurs, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Fluctuation des prix de l'énergie et autres marchandises

Le succès de nos activités d'exploitation minière est tributaire des prix courants et de la disponibilité des marchandises qui sont utilisées dans le cadre de nos activités, notamment le diesel, le carburant, l'acier, le béton et les produits chimiques (y compris le cyanure). Les prix de ces marchandises varient en fonction de différents facteurs indépendants de notre volonté. Une augmentation des coûts ou une diminution de la disponibilité des marchandises requise pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Licences et permis

Nous devons obtenir des licences et des permis auprès de diverses autorités gouvernementales. Nous sommes d'avis que nous possédons toutes les licences et tous les permis nécessaires en vertu des lois et des règlements applicables à l'égard de nos propriétés et que nous sommes actuellement en conformité, à tous les égards importants, avec les modalités de ces licences et permis.

Toutefois, ces licences et ces permis peuvent faire l'objet de changements dans diverses circonstances. Rien ne garantit que nous pourrions obtenir ou conserver toutes les licences et tous les permis qui peuvent être requis pour poursuivre nos activités actuelles, explorer et développer les propriétés ou entreprendre la construction ou l'exploitation d'installations minières et de propriétés en cours d'exploration ou de développement. L'incapacité d'obtenir de nouvelles licences et de nouveaux permis ou de parvenir à conserver ceux que nous détenons déjà pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Risque politique, risque terroriste et banditisme armé

Bien que le gouvernement du Mali ait par le passé appuyé le développement de ses ressources naturelles par des sociétés étrangères, rien ne garantit que le gouvernement n'adopte pas à l'avenir des politiques différentes ou de nouvelles interprétations relativement à la propriété étrangère des ressources minérales, aux taux de change, à la protection environnementale, aux relations de travail, aux conditions des codes miniers, au rapatriement des revenus ou au rendement du capital. Toute limite imposée à l'égard du transfert de trésorerie ou autres actifs entre ROBEX et ses filiales pourrait restreindre notre capacité à financer nos activités d'exploitation, et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

En outre, les régimes d'imposition visant les activités minières dans les territoires étrangers peuvent faire l'objet d'interprétations divergentes et de modifications constantes, et pourraient ne pas prévoir de mesures de stabilité fiscale.

Notre interprétation de la loi fiscale, y compris des mesures de stabilité fiscale, et son application à nos transactions et à nos activités pourraient ne pas correspondre à l'interprétation de cette même loi par les autorités fiscales. Par conséquent, les taxes pourraient augmenter et les transactions pourraient être contestées par les autorités fiscales et nos activités faire l'objet d'une vérification, ce qui pourrait se traduire par des impôts, des pénalités et des intérêts importants. On ne peut écarter la possibilité qu'un gouvernement adopte des politiques sensiblement différentes ou de nouvelles interprétations qui pourraient aller jusqu'à l'expropriation des éléments d'actif.

Nous pourrions aussi avoir de la difficulté à récupérer les montants de taxes et d'impôts remboursables de la part des autorités fiscales, y compris les montants de taxes sur la valeur ajoutée (« TVA »). Les délais prolongés de remboursement de la TVA pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

La possibilité de conflits civils et d'instabilité politique dans ce pays ou des pays voisins, et la possibilité que la sécurité de nos mines et de notre personnel soit menacée en raison d'agitation politique, de guerre civile ou d'attaques terroristes, font également partie des risques politiques. Toute activité de ce genre pourrait perturber nos activités, limiter notre capacité à embaucher et à retenir du personnel qualifié, et restreindre notre accès au capital.

Il est à noter que la situation au Mali se dégrade, de même qu'au Burkina Faso voisin et plus généralement dans l'arc subsaharien. La dégradation partagée avec le reste du Sahel est de plusieurs natures, notamment avec une déstabilisation du centre du pays qui se rapproche de Bamako et avec les infiltrations à l'est liés aux troubles au Burkina Faso, et les infiltrations au sud à la frontière entre le pays et la Côte d'Ivoire ; une instabilité sociale et des difficultés politiques de toutes natures. Le pays voit émerger des conflits ethniques qui n'existaient pas et la présence d'un banditisme armé notamment sur les routes en raison de la présence de nombreuses armes et milices et les incidents se multiplient dans la région de Sikasso. En raison notamment de la dépendance des forces et autorités locales, et malgré les efforts réalisés, rien ne garantit que la sécurité des sites et du personnel puisse être toujours assurée sans difficulté.

Questions liées à la conformité, à la fraude et à la sûreté

La Société doit s'assurer de gérer adéquatement les risques liés à la fraude vu la nature de ses activités et à son environnement d'extrême pauvreté et d'instabilités. Une lutte est menée quotidiennement concernant certains de ces aspects en outre avec l'aide d'un spécialiste en sécurité minière ayant de l'expérience en Afrique.

De plus, la Société a engagé une politique de consolidation de la conformité notamment en mettant en place une politique dénommée PAF (Procédure Anti-Fraude) inspirée du référentiel COSO 2013.

Une gendarmerie est installée à l'entrée de la mine. Plusieurs dizaines de caméras numériques surveillent le site. Plusieurs dizaines de gardes patrouillent. La Garde nationale et la mine de Nampala ont par ailleurs passé un accord qui a permis d'installer un groupe de la Garde nationale sur le site en sus de la gendarmerie. Depuis plusieurs mois, il a été nécessaire de rajouter un groupe de gendarmes armés.

Depuis quelques mois, une ou plusieurs bandes armées agissent à une distance qui ne cesse de se rapprocher de la zone où se situe la mine de Nampala. De nombreuses actions sont menées.

Alors, la Société doit s'adapter en permanence et rien ne garantit la parfaite efficacité des actions menées.

Questions liées aux titres de propriété

Les titres liés aux projets minéraux et aux droits d'exploration et d'exploitation impliquent certains risques inhérents en raison de problèmes potentiels découlant des caractéristiques historiques ambiguës des projets miniers. Bien que nous n'ayons aucune raison de croire que l'existence et l'étendue d'une propriété minière dans laquelle nous avons une participation pourraient être remises en question, les titres de propriété des propriétés minières peuvent faire l'objet de réclamations éventuelles de la part de tierces parties et rien ne garantit qu'il n'existe aucune entente non enregistrée, aucune réclamation, ni aucun vice de titre qui pourrait faire en sorte que nos titres soient remis en question. Par ailleurs, le défaut de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables, dont le défaut d'acquitter les taxes et les impôts et de réaliser et déposer des travaux d'évaluation dans les délais prescrits, peut invalider le titre sur des parties ou la totalité des propriétés à l'égard desquelles nous détenons des licences et des permis.

Risque lié aux fournisseurs

Nous dépendons de divers services, équipements, fournitures et pièces pour mener nos opérations. Une pénurie de biens, de pièces ou de services dont nous avons besoin pourrait entraîner une hausse des coûts ou un retard dans les livraisons, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre calendrier de production ainsi que sur notre situation financière et notre résultat d'exploitation.

De plus, nous pourrions engager notre responsabilité envers des tiers par suite des actions d'un entrepreneur. La survenance de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Concurrence

Le secteur de l'exploration et de l'exploitation minière est concurrentiel à tous les niveaux. Nous livrons concurrence à bon nombre d'entreprises et de personnes, y compris des concurrents mieux pourvus en ressources financières, techniques et autres, pour la recherche et l'acquisition de propriétés minières intéressantes, d'équipement et, de plus en plus, pour la recherche de ressources humaines. Rien ne garantit que nous puissions continuer à concurrencer avantageusement les autres sociétés minières.

Personnel qualifié et personnel clé

Pour que nos activités soient couronnées de succès, nous devons trouver et retenir des employés qualifiés qui possèdent une connaissance approfondie et une expertise du secteur minier. ROBEX et d'autres sociétés minières se livrent une concurrence pour attirer du personnel qualifié et du personnel clé, et si nous nous trouvions dans l'incapacité d'attirer ou de retenir du personnel qualifié, ou d'établir des stratégies adéquates de planification de la relève, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Relations de travail

Nous dépendons de notre main-d'œuvre pour extraire et traiter le minerai. Nos relations avec nos employés pourraient être touchées par des changements aux relations de travail provenant, notamment, de groupes d'employés, de syndicats et des autorités gouvernementales. De plus, certains de nos employés sont représentés par des syndicats aux termes de conventions collectives. Nous pourrions nous trouver dans la nécessité de renégocier de façon satisfaisante nos conventions collectives à leur échéance. En outre, les conventions collectives en vigueur pourraient ne pas suffire à empêcher les grèves et arrêts de travail à nos installations à l'avenir. Des interruptions de travail pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Risques et coûts environnementaux

Toutes les étapes de nos activités sont assujetties à la réglementation environnementale. La législation environnementale évolue vers des normes et une application plus rigoureuse, des amendes et des pénalités accrues pour non-conformité, des études environnementales plus rigoureuses des projets proposés et un niveau accru de responsabilité pour les sociétés ainsi que pour leurs dirigeants, administrateurs et employés. Des risques environnementaux, qui nous sont inconnus à l'heure actuelle et qui ont été causés par d'anciens ou d'actuels propriétaires des propriétés ou par d'anciens ou d'actuels travaux d'exploitation sur les propriétés, peuvent exister sur nos propriétés. Le défaut de se conformer aux lois et aux règlements environnementaux applicables pourrait donner lieu à des mesures exécutoires, incluant notamment des mesures correctives qui nécessitent des dépenses d'investissement ou des mesures de redressement. Rien ne garantit que de futurs changements dans les lois et règlements environnementaux et les permis régissant les activités d'exploitation et générales des sociétés minières, le cas échéant, n'auront pas une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Nous employons, dans notre processus de production minière, du cyanure de sodium, qui est une substance toxique. Advenant une fuite ou un déversement de cyanure de sodium de son système de confinement, nous pourrions être tenus responsables des travaux de décontamination, lesquels pourraient ne pas être assurés. Bien que toutes les précautions nécessaires aient été prises pour éviter le déversement de matières polluantes dans la nappe phréatique et les milieux naturels, nous pourrions être tenus responsables de risques à l'égard desquels nous ne possédons également aucune assurance.

De plus, les sociétés du secteur des ressources naturelles sont tenues d'exercer leurs activités et d'effectuer la remise en état des sols qu'elles exploitent conformément à la réglementation environnementale en vigueur. Nos estimations du total des coûts définitifs liés à la fermeture des mines et à la remise en état des sols pourraient différer sensiblement des coûts réels. Tout coût de remise en état excédentaire ou imprévu pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Assurances insuffisantes

Bien que nous puissions obtenir des assurances à l'égard de certains risques pour des montants que nous considérons importants, l'assurance disponible pourrait ne pas couvrir la totalité des risques auxquels peut faire face une société minière. Nous pourrions également nous trouver dans l'incapacité de conserver les assurances nécessaires pour couvrir les risques assurables moyennant des primes économiquement acceptables. La couverture d'assurance pourrait en outre ne pas être disponible dans l'avenir ou pourrait ne pas être suffisante pour couvrir toute perte résultante. De plus, l'assurance pour certains risques, comme les risques liés aux sites d'usinage, à la pollution environnementale, à l'élimination des déchets et à d'autres dangers découlant de l'exploration et de la production, n'est généralement pas offerte aux sociétés aurifères selon des modalités acceptables. Les coûts éventuels pouvant être associés aux dommages non assurés ou en excès de la garantie ou pour assurer la conformité aux lois et aux règlements applicables pourraient entraîner des retards importants et nécessiter des sorties de fonds substantielles, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Nationalisme en matière de ressources

À un moment où les gouvernements africains sont aux prises avec une conjoncture économique déficitaire et déprimée, le secteur aurifère est ciblé comme une source d'accroissement des recettes publiques. Les États revoient sans cesse les modalités d'exploitation des ressources nationales qui régissent les sociétés minières. Si cette évolution du nationalisme en matière de ressources se traduisait par l'entrée en vigueur de nouvelles lois, elle pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. De nombreux projets et nouveaux textes créent des inquiétudes.

Relations avec les communautés environnantes

Les activités exercées par les sociétés du secteur des ressources naturelles font l'objet d'un regard de plus en plus critique de la part du public. Nous subissons des pressions qui nous obligent à démontrer que nos activités commerciales génèrent non seulement un rendement satisfaisant pour nos actionnaires, mais profitent également à d'autres parties intéressées comme les gouvernements locaux et les communautés situées près de notre mine, au Mali.

Ces pressions pourraient entraîner d'éventuelles conséquences telles que des atteintes à notre réputation, des poursuites en justice, des obligations croissantes en matière d'investissement social et des pressions en vue de la hausse des taxes et des redevances perçues par les gouvernements locaux et les communautés environnantes. Ces pressions pourraient également compromettre notre capacité à obtenir les permis et les autorisations nécessaires à la poursuite de nos activités. De plus, nos propriétés au Mali pourraient être assujetties à des droits ou à des revendications de droits de la part de différents intervenants communautaires. En outre, des orpailleurs pourraient utiliser certaines de nos propriétés ou la totalité de celles-ci, interférant avec nos activités d'exploration et de développement sur ces propriétés.

Dépendance à l'égard des systèmes de technologie de l'information

Nos activités dépendent des systèmes de technologie de l'information. Ces systèmes peuvent subir des perturbations, des dommages ou des pannes sous l'effet de divers facteurs. Toute défaillance touchant nos systèmes de technologie de l'information pourrait se traduire par des arrêts de production, des retards opérationnels, la compromission de l'information confidentielle ou encore la destruction ou la corruption de données. En conséquence, tout dysfonctionnement de nos systèmes de technologie de l'information pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. Il pourrait aussi nuire considérablement à l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Une action est menée depuis plusieurs années pour réduire le risque de pertes de données, mais rien ne garantit que cette action soit totalement efficace.

Menaces cybernétiques

Nos activités dépendent, en partie, de notre capacité, et de celle de nos fournisseurs, à protéger nos réseaux, nos systèmes technologiques et nos logiciels contre les dommages découlant de différentes menaces comme les virus, les atteintes à la sécurité et les attaques cybernétiques. Ces menaces peuvent inclure des tentatives d'accéder, sans autorisation, à nos données ou nos systèmes de réseaux automatisés, et la manipulation ou l'utilisation inappropriée de systèmes de technologie de l'information. Une défaillance de toute composante de nos systèmes de technologie de l'information pourrait, selon la nature de cette défaillance, avoir une incidence défavorable importante sur notre réputation, notre situation financière et notre résultat d'exploitation. Bien que nous n'ayons jamais connu de pertes significatives découlant d'attaques cybernétiques ou d'autres atteintes à la sécurité de nos données, rien ne garantit que nous ne subissions jamais de telles pertes dans l'avenir. Notre risque et notre exposition à ces enjeux ne peuvent être entièrement évités compte tenu, entre autres choses, de la nature évolutive de ces menaces. À mesure que les menaces cybernétiques continueront d'évoluer, nous pourrions être tenus de consacrer des ressources additionnelles pour continuer à modifier ou à améliorer nos mesures de protection ou à investiguer et à remédier à toute vulnérabilité de nos systèmes.

Litiges

Toutes les industries, y compris l'industrie minière, peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, qu'elles soient fondées ou non. Nous avons déjà été engagés dans diverses poursuites judiciaires, nous le sommes actuellement et nous pourrions l'être à l'avenir. Bien que nous croyions improbable que ces poursuites aient ultimement une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation, des coûts liés à la défense seront engagés, même à l'égard des actions instituées sans fondement. En raison de l'incertitude inhérente au processus de règlement des litiges, rien ne garantit que la résolution de toute procédure judiciaire particulière ou de plusieurs procédures judiciaires combinées n'ait pas une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

En octobre 2020, la Société a été informée du dépôt par un très petit groupe d'actionnaires minoritaires d'une demande d'ordonnance de redressement auprès de la Cour supérieure du Québec reposant sur des allégations sans fondement touchant, notamment, la rémunération des dirigeants et des financements passés. Sont mis en causes la Société, ses administrateurs, ses dirigeants et la famille Cohen. ROBEX a décidé de contester vigoureusement la demande et de rétablir les faits aux termes de la procédure applicable. La Société tient à rappeler qu'elle suit la réglementation en matière de valeurs mobilières de façon respectueuse des minoritaires. Entre autres, tout élément important qui devait être porté à l'attention des actionnaires a été divulgué en temps opportun et de façon complète sans aucune objection, à l'époque de la part des actionnaires. La Société considère ce recours frivole et non fondé et entend démontrer non seulement à la cour l'aspect abusif de cette procédure, mais se réserve le droit d'entreprendre des mesures de recouvrement des dépenses légales encourues.

Lois anticorruptions

Nous exerçons nos activités dans des territoires où le secteur public et le secteur privé ont déjà été entachés, dans une certaine mesure, par la corruption. Nous sommes tenus de respecter les dispositions de la Loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers. On assiste depuis peu à une hausse de la fréquence et de la sévérité des sanctions appliquées en vertu de la loi. Bien que nous ayons adopté une politique qui exige le respect des lois anticorruption, rien ne garantit que nos politiques et procédures de contrôle interne nous prémuniront en tout temps contre la négligence, la fraude, la malhonnêteté ou tout autre agissement répréhensible. Toute infraction réelle ou présumée des lois anticorruptions est passible d'amendes et de sanctions civiles et pénales et elle peut nuire à notre réputation ou entraîner d'autres conséquences susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Pandémie du coronavirus (COVID-19)

La crise sanitaire qui frappe le monde entier est sans précédent et donc ses effets sont largement imprévisibles. Cette pandémie ne saurait épargner un pays. En Afrique de l'Ouest, plus qu'ailleurs, les infrastructures médicales locales sont très fragiles. Les pays faisant face à une crise jamais rencontrée, les pouvoirs publics sont susceptibles de prendre des décisions inattendues ou soudaines et incontournables.

Outre les problèmes de santé que cela fait peser sur les travailleurs des entreprises et de leurs sous-traitants, de nombreux problèmes locaux ou mondiaux peuvent apparaître dont, notamment, de rupture d'approvisionnements, des transports, des exportations, fermeture des frontières, etc. Il est également possible que des entreprises soient touchées, ou que soient touchées les communautés avoisinantes provoquant notamment des arrêts de production et instabilités sociales.

La Société a mis en place une surveillance régulière de la situation afin d'ajuster les actions à mener. Entre autres, une politique de tests a été mise en place par la mine avec des experts maliens des maladies infectieuses.

À l'heure actuelle, nous sommes heureux de constater que le Mali est très épargné par la crise sanitaire et la mine de Nampala n'a eu qu'un seul cas (sans contagion), et il semble que ce soit la même chose pour les villages avoisinants. Toutefois, la multiplication des variants incite à la vigilance.

Crise institutionnelle et sociale au Mali

Un pouvoir militaire s'est installé au Mali en remplacement des institutions civiles le 18 août 2020 après que de graves troubles aient eu lieu. La mise en place d'un pouvoir militaire a entraîné dans un premier temps des sanctions internationales. Les 24 et 25 mai 2021, le gouvernement a de nouveau été écarté et un militaire a été installé à la Présidence. Les événements se sont passés initialement quasiment sans violence, mais les acteurs civils de la vie politique manifestent une certaine impatience et des grèves apparaissent dans le pays. Par ailleurs, la France retire sa participation militaire au Mali et il y a un conflit avec la France relatif à la présence de conseillers Russes y compris par une société militaire privée. D'une manière générale, la situation en Afrique subsaharienne continue à se dégrader sous la pression des groupes terroristes. La situation étant tendue, la Société est donc très vigilante. Ces tensions semblent avoir réduit les aides dont bénéficiait le Mali, elles perturbent les activités économiques et l'État est donc plus que jamais à la recherche d'argent. La CEDEAO a pris des sanctions qui ne semblent viser que les dirigeants du pays. La situation du pays se ressent sur le site par une lente dégradation du respect des autorités par la population. Depuis quelques temps, il y a un regain d'activités de groupes armés dans le pays.

Risques fiscaux

La Société exerce ses activités dans un certain nombre de juridictions et est soumise aux lois fiscales de ces juridictions. Ces lois fiscales sont complexes, sujettes à diverses interprétations et applications par les autorités fiscales concernées et sujettes à des changements et révisions dans le cours normal des choses. ROBEX peut être contesté par les autorités fiscales des pays dans lesquels la Société opère, avec des résultats qui peuvent affecter négativement ses bénéficiaires. En outre, des changements dans la législation fiscale ou des révisions et des évaluations pourraient entraîner une augmentation des impôts à payer par ROBEX, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la rentabilité et les flux de trésorerie. Bien que la Société ait conclu des accords de stabilité fiscale avec le gouvernement malien, il n'y a aucune certitude que ces accords seront maintenus ou ne seront pas retirés à l'avenir. Les interprétations de l'accord de stabilité et des lois fiscales par la Société peuvent ne pas être les mêmes que celles des autorités réglementaires. Par conséquent, les contestations des interprétations de l'entente de stabilité et des lois fiscales par les autorités de réglementation, en plus des modifications apportées aux lois fiscales, pourraient entraîner des impôts, des pénalités et des intérêts supplémentaires importants. La Société est soumise à des contrôles fiscaux de routine par diverses autorités fiscales. Les contrôles fiscaux peuvent entraîner des impôts supplémentaires, des intérêts et des pénalités, ce qui aurait un impact négatif sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société. Des changements dans les règles et réglementations fiscales ou dans l'interprétation des règles et réglementations fiscales par les tribunaux ou les autorités fiscales peuvent également avoir un impact négatif important sur les activités de la Société.

8. CAPITAL-ACTIONS

Au 2 mai 2022, notre capital social se composait de 599 878 403 actions ordinaires émises et en circulation.

Aussi, 6 281 163 options d'achat d'actions étaient attribuées à des prix d'exercice de 0,09 \$, 0,115 \$ et 0,13 \$, venant respectivement à échéance le 16 juillet 2022, le 23 septembre 2023 et le 28 novembre 2024. Chaque option permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société.

Sommaire de l'actionariat

	Situation actuelle		Options d'achat d'actions ¹ Effets de l'exercice		
	Actions en circulation	%	Actions émises	Total des actions en circulation	% après exercice
Groupe Cohen*	394 293 027	65,73 %	---	394 293 027	65,05 %
Autres actionnaires	205 585 376	34,27 %	6 281 163	211 866 539	34,95 %
Total	599 878 403	100 %	6 281 163	606 159 566	100 %

* Le groupe Cohen est composé de Georges Cohen, Julien Cohen, Benjamin Cohen, Johan Contat Cohen, Émilie Cohen et Laetitia Cohen.

Le 20 avril 2022, la Société a conclu un SPA dans laquelle la Société émettra des actions ordinaires pour l'acquisition de Sycamore².

9. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

A. COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nous maintenons en place des systèmes d'information, des contrôles et des procédures appropriées afin de nous assurer que l'information utilisée à l'interne et publiée à l'externe soit complète, exacte, fiable et à jour. Les contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports annuels, les rapports intermédiaires et les autres documents déposés en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par cette législation et comprend des contrôles et des procédures conçus pour assurer que l'information importante qui doit être divulguée est compilée et communiquée à la direction, y compris les dirigeants signataires, de façon à permettre la prise de décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

Notre président, notre chef de la direction et notre chef de la direction financière ont évalué ou fait en sorte que soit évaluée, sous leur supervision directe, l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos CPCI et sont arrivés à la conclusion qu'au 31 décembre 2021 ces CPCI étaient conçus et fonctionnaient de façon efficace.

¹ L'exercice de ces options augmenterait la trésorerie de la Société d'un montant de 769 051 \$.

² Se référer au communiqué pour de plus amples détails sur cette transaction.

B. CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction est responsable de la mise en place et du maintien de contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») adéquats de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière présentée et la préparation des états financiers à des fins de publication conformément aux IFRS.

La direction a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos CIIF. L'évaluation a été effectuée par le président, le chef de la direction et le chef de la direction financière, avec la collaboration d'autres dirigeants et membres du personnel dans la mesure jugée nécessaire.

Basés sur cette évaluation, le président, le chef de la direction et le chef de la direction financière sont arrivés à la conclusion qu'au 31 décembre 2021, les CIIF étaient conçus de façon appropriée, étaient efficaces et offraient une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière présentée et la préparation des états financiers à des fins de publication conformément aux IFRS.

C. LIMITES DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Malgré son évaluation, notre direction, incluant le président, le chef de la direction et le chef de la direction financière, est d'avis que tous les contrôles et procédures, aussi bien conçus et fonctionnels soient-ils, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et non une assurance absolue d'atteindre les objectifs de contrôle désirés. Par conséquent, compte tenu des limites inhérentes aux systèmes de contrôle, des inexactitudes attribuables à des erreurs ou des cas de fraude pourraient se produire et ne pas être détectées.

10. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Certains des indicateurs que nous utilisons pour analyser et évaluer nos résultats représentent des mesures non conformes aux IFRS. Nous présentons ces mesures puisqu'elles peuvent fournir des informations utiles permettant aux investisseurs de mieux évaluer le rendement de la Société et sa capacité de générer des flux de trésorerie de ses activités. Puisque les mesures non conformes aux IFRS présentées dans les sections ci-dessous n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables que présentent d'autres sociétés. Par conséquent, elles visent à fournir des renseignements supplémentaires et ne doivent pas être considérées isolément ni être interprétées comme pouvant remplacer des mesures de rendement conformes aux IFRS. Les définitions des mesures non conformes aux IFRS qui n'ont pas été définies ailleurs dans le présent document, ainsi qu'un rapprochement de ces mesures et de celles établies conformément aux IFRS, sont fournies ci-dessous.

Coût comptant d'exploitation et coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement entre le coût comptant d'exploitation calculé conformément aux normes de l'Institut de l'or¹ et les charges d'exploitation pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020 :

	2021	2020
Par tonne traitée		
Tonnes de minerai traitées	1 948 284	1 886 318
(en dollars)		
Charges d'exploitation minière (relatives aux onces vendues)	37 839 905	34 465 494
Redevances minières	(3 207 100)	(2 915 269)
Incidence des ajustements des stocks (lingots de dorés, or en voie de production et stocks de minerai)	(44 901)	1 453 919
Charges d'exploitation (relatives aux tonnes traitées)	34 587 904	33 004 144
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée)	18	17

	2021	2020
Par tonne traitée		
Tonnes de minerai traitées	1 948 284	1 886 318
(en dollars)		
Frais de découverte	21 937 381	16 414 575
Frais de découverte (par tonne traitée)	11	9
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée)	18	17
Coût comptant d'exploitation, incluant les frais de découverte (par tonne traitée)	29	26

¹ L'Institut de l'or, qui a cessé ses activités en 2002, était un organisme non réglementé et représentait un groupe mondial de producteurs d'or. La norme de coût de production développée par l'Institut de l'or demeure la norme généralement admise en matière d'enregistrement des coûts décaissés par les entreprises d'extraction aurifère.

Coût comptant total

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du coût comptant total pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020 :

	2021	2020
Par once vendue		
Onces d'or vendues	46 002	50 963
(en dollars)		
Charges d'exploitation minière	37 839 905	34 465 494
Coût comptant total (par once vendue)	823	676

Coût de maintien tout inclus et coût de maintien tout inclus ajusté

Le coût de maintien tout inclus représente le coût comptant total auquel s'ajoutent les dépenses en immobilisations de maintien et les frais de découverte par once vendue. La Société a classé ses dépenses en immobilisations de maintien qui sont considérées comme nécessaires pour maintenir les opérations existantes et les frais de découverte capitalisés. Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement du coût de maintien tout inclus pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020 :

	2021	2020
Onces d'or vendues	46 002	50 963
(en dollars)		
Dépenses en immobilisations de maintien	31 213 982	30 596 468
Dépenses en immobilisations de maintien (par once vendue)	679	600
Coût comptant total (par once vendue)	823	676
Coût de maintien tout inclus (par once vendue)	1 502	1 277

	2021	2020
Onces d'or vendues	46 002	50 963
(en dollars)		
Dépenses en immobilisations de maintien	31 213 982	30 596 468
Frais de découverte	(21 937 381)	(16 414 575)
Dépenses d'exploration	(3 146 804)	(8 003 430)
Dépenses en immobilisations de maintien ajustées	6 129 797	6 178 463
Dépenses en immobilisations de maintien ajustées (par once vendue)	133	121
Coût comptant total (par once vendue)	823	676
Coût de maintien tout inclus ajusté (par once vendue)	956	797

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action

La Société utilise les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour ajouter de l'information à ses états financiers consolidés, et calcule cette mesure en excluant les variations d'une période à l'autre des éléments hors trésorerie du fonds de roulement comme les débiteurs, les stocks, les charges payées d'avance, les dépôts versés et les créditeurs.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement par action pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020 :

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (en dollars)	33 768 201	65 090 056
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	599 737 408	588 946 537
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action (en dollars)	0,056	0,111

Mesures comptables ajustées

Le résultat net a été ajusté pour certains éléments considérés temporaires, qui ne reflètent pas les activités d'exploitation minière centrales à la Société. Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement des mesures comptables ajustées pour les trimestres et les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020 :

(en dollars)	2021	2020
Résultat net attribuable aux actionnaires selon les IFRS	15 892 676	44 609 088
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	---	573 791
Gains de change	(507 875)	(193 820)
Radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles	5 951	57 341
Provision d'impôt pour des ajustements sur des années antérieures	14 276 807	---
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires	29 667 559	45 046 400
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	599 737 408	588 946 537
Résultat de base ajusté par action (en dollars)	0,049	0,076

(en dollars)	2021	2020
Résultat opérationnel selon les IFRS	37 093 707	48 529 127
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	---	573 791
Résultat opérationnel ajusté	37 093 707	49 102 918

11. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET INFORMATION CONTINUE

Le présent rapport de gestion est daté du 2 mai 2022. Nous présentons régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse, d'états financiers et des circulaires de sollicitation annuelle sur le site Internet de SEDAR (sedar.com). Vous trouverez également ces documents et d'autres informations concernant la Société sur notre site Internet à l'adresse robexgold.com.

12. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes ainsi que des hypothèses et, en conséquence, les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de façon significative par rapport à ceux anticipés en vertu de ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont avisés qu'ils ne devraient donc pas s'y fier indûment. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés relatifs à nos attentes quant au prix de l'or, aux objectifs de production, aux échéanciers, aux charges d'exploitation minière, aux dépenses d'investissement et aux estimations des réserves et ressources minérales. Les énoncés prospectifs comprennent des mots et expressions comme « recherche », « croissance », « occasions », « anticipée », « perspectives », « stratégie », « sera mis à contribution », « évaluées », « est prévue », « afin de », « devrait », « cible », « objectif », « avons l'intention », et d'autres expressions semblables. Les facteurs pouvant entraîner une variation importante des résultats et événements futurs par rapport aux attentes exprimées ou découlant implicitement des énoncés prospectifs comprennent notamment la capacité d'atteindre notre objectif de produire au moins 50 000 onces d'or à la mine de Nampala en 2022 à un coût de maintien tout inclus par once vendue (ou AISC) inférieur à 1 500 \$, la capacité de maintenir un niveau de charges administratives semblables à celui de l'année 2021, la capacité à réaliser notre priorité stratégique, les fluctuations du prix de l'or, des devises et des coûts d'exploitation, les risques liés à l'industrie minière, l'incertitude liée aux estimations de réserves et de ressources minérales, les délais, la stabilité politique et sociale en Afrique (incluant notre capacité à conserver ou renouveler nos licences et permis), et les autres risques décrits dans les documents de ROBEX déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières. ROBEX décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, à moins que la loi ne l'exige.

INFORMATIONS CORPORATIVES

INSCRIPTION BOURSIÈRES

Bourse de croissance TSX TSXV : RBX

SIÈGE SOCIAL

437 Grande-Allée Est, bureau 100
Québec (Québec)
Canada G1R 2J5
Tél. : (581) 741-7421
Fax : (581) 742-7241
info@robexgold.com

BUREAU AU MALI

Rue 50, porte 901 Badalabougou
B.P. 1939
Bamako, Mali, Afrique
011 223 20 23 24 80
011 223 76 41 20 21
a.kader@robexgold.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil
Vice-président du conseil
Autres membres

Georges Cohen
Richard R. Faucher
Benjamin Cohen, Christian Marti, Claude Goulet, Julien Cohen, Michel Doyon

COMITÉ D'AUDIT

Président du comité
Autres membres

Claude Goulet
Julien Cohen, Michel Doyon

DIRECTION

Président
Chef de la direction
Chef de la direction financière
et des opérations

Georges Cohen
Benjamin Cohen
Augustin Rousselet

AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r. l. Montréal (Québec)

CONSEILLER JURIDIQUE

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. Québec (Québec)

PERSONNES QUALIFIÉES (RÈGLEMENT 43-101)

Denis Boivin, B.Sc., P.Géo.
Mario Boissé, ing. minier
Richard Barbeau, ing. minier

AGENT DE TRANSFERT

Société de fiducie Computershare du Canada, Montréal (Québec)
599 878 403 actions émises et en circulation au 2 mai 2022

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Aurélien Bonneviot
a.bonneviot@robexgold.com
investor@robexgold.com